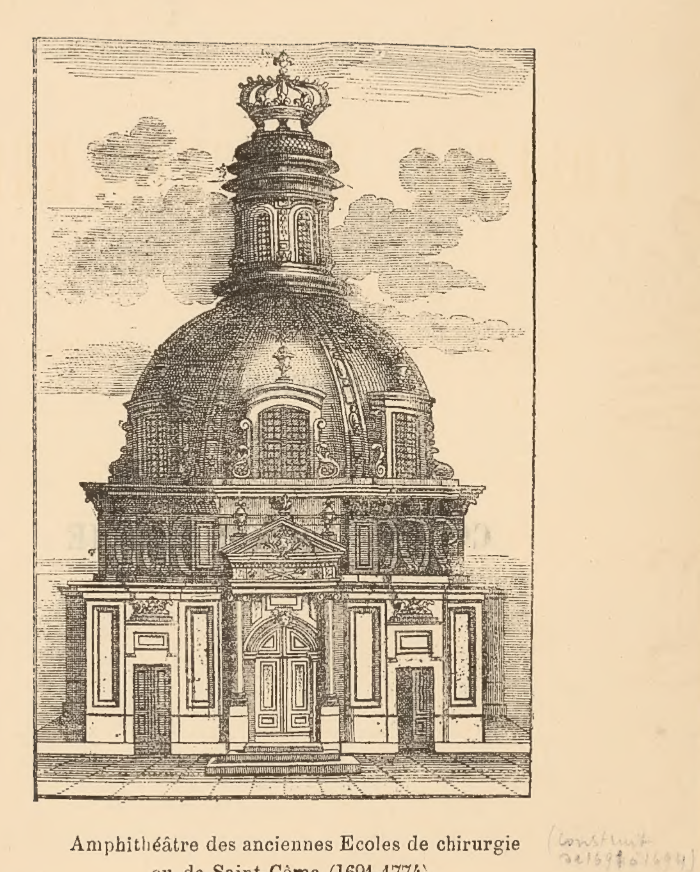


Ets ARDOUIN
2004

L'ENSEIGNEMENT

AU

COLLÈGE DE CHIRURGIE



Amphithéâtre des anciennes Ecoles de chirurgie
ou de Saint-Côme (1691-1774).

(construit de 1691 à 1694)

actuellement Ecole nat. des Arts Décoratifs
rue de l'Ecole de médecine

L'ENSEIGNEMENT

AU

COLLÈGE DE CHIRURGIE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE



PAR

Le Dr A. CORLIEU

Bibliothécaire adjoint à la Faculté de médecine de Paris,
Chevalier de la Légion d'honneur.

PARIS
BUREAUX DU PARIS MÉDICAL
16, RUE DE L'ODÉON, 16
ET LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS
19, RUE HAUTEFEUILLE, 19.

1890

0 1 2 3 4 5

AVANT-PROPOS

Lorsqu'on voit l'union qui règne aujourd'hui entre les médecins et les chirurgiens, on a peine à s'imaginer que jadis il existait entre eux une rivalité, qui n'a cessé qu'avec la suppression des deux corporations.

J'ai raconté, dans l'*Histoire de l'ancienne Faculté de médecine de Paris* (1) ces luttes ainsi que le fameux procès qui se termina le 7 février 1660 et qui interdisait aux chirurgiens de délivrer les grades de bachelier, licencié et docteur et de s'ériger en collège. Leur corporation dut prendre la qualification de *communauté* et leurs écoles portèrent le nom d'Écoles de chirurgie ou de Saint-Côme. Mais, peu à peu, ils se relâchèrent de cette sentence et, vers le milieu du XVIII[e] siècle, on vit reparaître la désignation de Collège de chirurgie qui persista jusqu'à la Révolution française. J'ai donc employé indifféremment les différentes désignations.

J'aurais voulu écrire toute l'histoire des écoles de chirurgie et mettre en ordre les matériaux que je

(1) Corlieu. *L'Ancienne Faculté de médecine de Paris*, 1877, 1 vol. in-8, p. 169 et suiv.

possède et que j'ai amassés depuis longtemps. Mais les années s'écoulent vite, et ce que je ne puis faire, un autre plus jeune le fera peut-être.

J'ai cru néanmoins qu'il ne serait pas sans intérêt de faire connaître ce qui a rapport à l'enseignement dans ces écoles. C'est un sujet qui n'a jamais été traité d'une façon spéciale et qui m'a coûté beaucoup de temps et de recherches, car le Collège de chirurgie n'a pas laissé de Commentaires comme l'ancienne Faculté de médecine, ce qui eût singulièrement facilité ma tâche, et les quelques documents qu'on a trouvés à la suppression du collège ont été dispersés ou ont disparu. Les deux volumes manuscrits du chirurgien De La Noüe (1612) ne contiennent guère qu'un extrait des titres servant à faire voir la situation des chirurgiens à l'égard des médecins.

L'enseignement aux écoles de chirurgie a traversé bien des phases, subi bien des vicissitudes avant d'arriver à être organisé définitivement et même d'une façon supérieure à celui de la Faculté de médecine.

Tandis que la Faculté de médecine n'avait que six professeurs pour tout son enseignement, qui ne comptait que sept chaires, le Collège de chirurgie comptait dix chaires et dix-huit professeurs.

Les professeurs de la Faculté de médecine étaient élus chaque année : au Collège de chirurgie, les nominations, faites sur la proposition du premier chi-

rurgien du roi, étaient à vie; mais comme deux démonstrateurs étaient attachés à chaque cours, les élèves, libres de s'inscrire à celui qu'ils préféraient, pouvaient trouver chez le plus jeune ce qui manquait chez le plus vieux.

Il y avait aux écoles de chirurgie deux sortes d'enseignement :

1° L'Enseignement didactique, qui se donnait dans les écoles. Parmi les professeurs ou démonstrateurs, il suffira de rappeler les J. L. Petit, les Pelletan, les Sabatier, les A. Dubois, les Suë, etc., dont les noms font encore autorité dans la science.

2° L'Enseignement pratique avait lieu dans les hôpitaux.

Aujourd'hui le service hospitalier a beaucoup d'analogie avec celui de l'ancien Collège de chirurgie, dont on n'a fait que calquer et améliorer l'organisation et le fonctionnement. En connaissant ce qui avait lieu dans les siècles passés, on constatera plus facilement les progrès réalisés et le chemin parcouru.

A. Corlieu.

26 mars 1890.

L'ENSEIGNEMENT AU COLLÈGE DE CHIRURGIE

PREMIÈRE PARTIE

Enseignement didactique

On n'a pas de notions bien exactes sur l'enseignement au collège de chirurgie avant le XVII[e] siècle. Tout ce qu'on sait, c'est que Lanfranc avait dicté des leçons en 1295 et que Henri de Mondeville ou Mondaville ou Hermondaville qui fut chirurgien de Philippe-le-Bel, en dictait également en 1306 et en 1312. Il existe à la Bibliothèque nationale plusieurs manuscrits de ses leçons, dont l'écriture semble être du XIV[e] siècle (1). Le professeur y est représenté en robe rouge, avec pélerine d'hermine, coiffé d'un bonnet ou calotte rouge, dictant du haut de sa chaire des leçons à ses élèves qui prennent des notes.

L'obscurité qui règne sur ce sujet tient aussi un peu à la confusion que l'on a faite presque toujours entre les barbiers et les chirurgiens, qui ont été en lutte jusqu'en 1656, époque où se fit l'union des deux corporations, sous la désignation de *maîtres chirurgiens barbiers et jurés.* Rappelons toutefois que si les médecins tenaient à conserver leur prépondérance et leurs privilèges sur les chirurgiens, il existait une troisième corporation, celle des barbiers, qui tantôt soumise aux médecins, tantôt fai-

(1) Mss. latin, nº 16642. *Henrici de Mondavilla Practica theoria chirurgiæ*. Mondeville était son lieu de naissance. (Voir aussi nºs 7130, 7131, 7139, 6910, 13002, 16193. Mss. fr. 2030.)

sant cause commune avec les chirurgiens, faisait un peu pencher la balance d'un côté ou de l'autre (1).

Une déclaration du 3 octobre 1372 avait permis aux barbiers de panser et guérir « bosses, apostumes... et toutes playes ouvertes non mortelles... » Ils outrepassaient assez souvent leurs droits, la distinction n'étant pas très précise. Les chirurgiens s'en plaignirent; le Parlement intervint et rendit le 4 septembre 1425 une sentence ne permettant aux barbiers que de « panser les playes et bosses ».

Les barbiers se rapprochèrent alors des médecins, demandèrent à suivre leurs leçons et un décret de la Faculté de médecine du 11 janvier 1494 porta qu'un des maîtres régents de la Faculté expliquerait en français aux barbiers Guy de Chauliac et les autres auteurs qui ont écrit sur la chirurgie. « *Placuit Facultati permittere quod barbitonsores haberent unum de magistris Facultatis qui legeret... Guidonem seu alios auctores... verbis familiaribus et gallicis.* » (2)

Le 3 janvier 1505, après de longues luttes, les barbiers avaient obtenu des privilèges royaux et avaient formé la corporation des barbiers chirurgiens ou chirurgiens de robe courte. La Faculté les avait reconnus pour « vrays et légitimes escholiers » et elle les désigna pour la première fois sous la qualification de *Tonsores chirurgici* ou *chirurgi a tonstrina.*

Plus tard les chirurgiens firent soumission à la Faculté et le 27 novembre 1515, ils demandèrent à leur tour à être « escholiers » de la Faculté.

Ces rivalités et ces querelles se perpétuaient sans jamais aboutir et, le 13 juillet 1571, les chirurgiens demandèrent

(1) Corlieu, *Ouv. cité.* Chapitre VIII.
(2) *Commentaires de la Faculté de méd.*, T. III, p. 283.

que les barbiers ne fussent pas considérés comme disciples de la Faculté. La Faculté trancha la question en déclarant qu'elle acceptait les deux corporations.

Le 8 mars 1576, les chirurgiens demandèrent de nouveau à s'affranchir et à pouvoir enseigner la chirurgie.

Le 10 janvier 1577, le roi Henri III accorda des lettres patentes autorisant les chirurgiens à continuer leurs leçons. La Faculté protesta, alléguant que les chirurgiens ne faisaient pas partie de l'Université et n'avaient pas le droit d'enseigner.

Les chirurgiens suivaient certains cours de la Faculté, car le 5 décembre 1597, elle rendit un décret ordonnant aux docteurs qui faisaient des leçons aux élèves en chirurgie de ne leur enseigner que la chirurgie

Sous le décanat de Nicolas Jabot (1606-1608) la Faculté décida que les chirurgiens-barbiers ne suivraient pas d'autres leçons que celles des docteurs régents, qui leur donneraient « deux bons et notables docteurs au choix et eslection et par la députation d'icelle Faculté pour leur faire leçons ordinaires et les instruire en l'estat de chirurgie » (1). Les élèves barbiers chirurgiens s'engagèrent par serment à suivre ces leçons.

Ils firent des progrès considérables et eurent vite pied à la Cour. Ambroise Paré fut l'un de ceux-là. C'est alors qu'ils cherchèrent à secouer le joug des docteurs régents et à former une école de chirurgie indépendante de la Faculté.

La Faculté ne l'entendit pas ainsi : elle adressa ses plaintes au Parlement qui rendit le 5 juillet 1607 un arrêt ordonnant que la Faculté s'assemblerait à l'effet de pres-

(1) *Commentaires*, T. X, fo 152.

crire aux docteurs ce qu'ils devraient enseigner aux barbiers chirurgiens.

Le 2 août de la même année, la Faculté indiqua et prescrivit les auteurs qui serviraient à l'enseignement de la chirurgie (1). C'étaient :

Hippocrate. — *Des blessures. — Des fistules. — Des blessures de tête. — Des fractures. — Des articles. — De l'officine du médecin.*

Galien. — *Des os. — Des administrations anatomiques. — Commentaires sur les fractures d'Hippocrate. — Commentaires sur les articles. — Commentaires sur l'officine du médecin. — Livre des lacs.*

Oribase. — *Des machines. — Des lacs.*

Paul, d'Egine. — *Septième livre.*

Celse. — *Septième et huitième livre.*

Abulcasis, *en entier.*

Guy de Chauliac. — On n'en prendra que ce qui a trait à la chirurgie.

Tagault. — *Quatre livres.*

Gourmelen. — *Chirurgie.*

Ce cours était suivi par les élèves en médecine et par les apprentis chirurgiens.

Le 7 janvier 1608, le chancelier de l'Université de Paris De Pierrevive, avait accordé aux chirurgiens la permission de lire et enseigner la chirurgie. Mais, le 24 mars 1609, le Parlement rendit un arrêt contradictoire sur l'appel comme d'abus, interjeté par les recteur, doyen et suppôts de l'Université de Paris, de la permission de lire et enseigner la chirurgie.

Une ordonnance du 10 juillet 1609 avait demandé au principal du collège Dinville ou Danville, situé vis-à-vis St-Côme, de fournir, moyennant loyer, une salle aux chirurgiens pour « y faire les lectures et démonstrations en chirurgie, anatomies et instructions pour l'incision ». Ces

(1) *Commentaires*, t. X, f° 56.

leçons devaient être faites par Séverin Pineau (1), lithotomiste. La dite salle devait également servir pour les leçons sur l'extraction du calcul de la vessie.

C'était un commencement d'émancipation.

Le 15 janvier 1610, le Parlement rendit un arrêt reconnaissant aux chirurgiens le droit de faire des leçons publiques. Ce fut le premier arrêt rendu dans ce sens (2).

Mais de leur côté, le principal et les boursiers du collège de Danville protestèrent : l'Université intervint, et un arrêt du Parlement du 27 mars 1610, ordonna l'exécution de l'ordonnance du 10 juillet 1609 (3).

La même année, 1610, une sentence du Châtelet autorisait les chirurgiens à faire des anatomies et des dissections, portes ouvertes, en présence des élèves, et toutes les autres opérations, mais *sans lecture*.

Ce mot *lecture* avait une grande importance, puisque le maître enseignait en *lisant* les leçons rédigées par lui sur des cahiers ; c'est ce qui explique la formule *licentiam legendi*. Le mot *lecteur* a été conservé pendant longtemps, et aujourd'hui les professeurs du Collège de France prennent encore la qualification de *lecteurs et professeurs*.

Dès lors, deux maîtres chirurgiens jurés, Jacques de Marque (4) et Charles Guillemeau (5), commencèrent à

(1) Mort le 3 novembre 1619.

(2 Verdier, *Jurisprudence particulière de la chirurgie en France*, Paris, 1744, 2 vol. in-12, t. II, p. 183.

(3) Id. *Ib.*, p. 186.

(4) Jacques De Marque, mort le 22 mai 1622, a publié : 1° *Méthodique introduction à la chirurgie*, extraicte des bons auteurs... Paris, 1603, in-12. Dernière édition, à Lyon 1677. — Ce sont seulement des conseils aux chirurgiens. — 2° *Paradoxe* ou *Traicté médulaire*, auquel est amplement prouvé... que la moelle n'est pas la nourriture des os. Paris, 1609, in-12.

(5) Charles Guillemeau, maître chirurgien d'abord, puis doc-

faire des leçons sur la chirurgie. Mais le Prévôt de Paris, à la suite de réclamations des docteurs régents, rendit le 7 novembre 1612, et le 12 octobre 1613, une sentence contre ces deux chirurgiens pour leur défendre d'enseigner.

Les professeurs recevaient une légère rémunération de la part des élèves.

Le 21 décembre 1614, les chirurgiens firent une visite au roi Louis XIII, à qui ils furent présentés par le premier médecin Héroard qui dit au roi : « Sire, voici les professeurs de votre Collège de chirurgie qui sont prosternez... etc., qu'il vous plaise, conserver votre d. Collège. — Je vous conserveray vos privilèges, répondit le Roy, car vous êtes à moy ». (Mss. 37, p. 29).

En 1615, les bâtiments du Collège de Danville n'étaient pas encore appropriés.

Malgré ces difficultés, les chirurgiens ne perdaient pas courage. Le 26 février 1615, le Parlement homologua le contrat fait le 8 février, entre les chirurgiens et les marguillers de Saint-Côme pour l'acquisition de trois toises de terrain pour construire une salle pour la visite des pauvres malades et pour faire « lectures, anatomies, démonstrations pour l'extraction du calcul et autres actes d'opérations de chirurgie » (1).

Le 8 avril 1615, on posait la première pierre du nouvel amphithéâtre, et le 19 novembre 1616, Séverin Pineau l'a inauguré en *lisant* publiquement.

teur régent (24 octobre 1626) mort le 21 octobre 1656. Outre ses écrits contre la Faculté de Montpellier et contre Courtaud, il a publié : *Traicté des abus qui se commettent sur les procédures de l'impuissance des hommes et des femmes*, 1620. —*Aphorismes de chirurgie tirez d'Hippocrate*... 1622.

(1) Quesnay, *Recherches critiques et historiques sur l'origine de la chirurgie en France*, p. 488 bis.

Le 9 août 1622, Jehan De Launay (1) chirurgien du roi, qui avait suivi les leçons d'anatomie de Séverin Pineau, a laissé une somme considérable pour le temps pour payer deux professeurs. A cette époque Jehan Lanay et Jacques de Marque enseignaient les bandages et les opérations de chirurgie et Charles Guillemeau enseignait l'ostéologie. La légère rémunération des élèves était bien insuffisante, mais le zèle ne manquait pas aux professeurs.

Par son testament, De Launay « a donné, baillé, payé, « compté, nombré et délivré la somme de douze cens livres « tournois en pièces de seize sols et monnoye, le tout « bon » pour les employer en acquisitions de cent livres de rentes, sur l'Hôtel de ville de Paris. Les arrérages seront employés pour rémunérer un ou deux professeurs *élus* « pour faire lectures, leçons, anatomyes et autres « enseignemens » suivant l'élection qui sera faite le len- « demain de Saint-Cosme, suivant qu'il y aura un ou deux professeurs. « Que si l'on en eslit deulx, l'un sera tenu « chacun yver de faire une ou deux anatomyes avecq les « démonstrations des opérations de chirurgie sur le corps, « publiquement, dans la dicte Escolle et non ailleurs ; et « pour ce subjet fera apposer affiches par les lieulx ordi- « naires, dénottantes les dictes leçons et démonstrations ; « obtiendra les dicts corps pour faire les dictes anatomyes « par permission de justice sur la requeste signée et » scellée par le dict sieur Prévost et aura le soing de les « faire inhumer en terre saincte dans le cymetière de « Sainct Cosme ». Le Prevôt donnera 25 livres tournois, soit 50 livres pour les deux professeurs. Les autres 50 livres seront données à l'autre professeur élu « lequel « sera tenu chascun an de lire, monstrer et enseigner un « cours ou compendium des opérations, maladies et re- « mèdes de la chirurgie, en la saison la plus commode de

(1) Mort 18 octobre 1641. — Le testament se trouve dans *Verdier, Ouv. cité.* T. II, p. 195. « Par devant Pierre Blosse et Edm. Bonnot, notaires...

« l'année... » Les professeurs seront nommés pour un an, et pourront être prorogés.

Des difficultés étant survenues au moment de l'élection, le lendemain de la Saint-Côme, parce qu'une délégation, envoyée à Luzarches, n'avait pu voter, l'affaire fut portée devant le Parlement qui décida que dorénavant les élections auraient lieu le premier lundi d'octobre.

Le 1er octobre 1622 eurent lieu les élections pour 1622-1623 et les deux professeurs nommés furent :

1° André Pineau (1), pour *leçons, enseignement et anatomie.*

2° Sébastien Collin (2), pour le *compendium de chirurgie.*

La donation de Jehan De Launay fut confirmée par arrêt du Parlement du 7 octobre 1622.

Ces cours, paraît-il, étaient faits assez négligemment, car les étudiants organisèrent des conférences particulières sous le nom de Chambres d'émulation et ils écrivirent sur les portes du Collège Saint-Côme : « Amphithéâtre à louer ».

En 1624, un chirurgien, nommé Rodot, avait entrepris de faire des leçons à Saint-Côme : le 1er février de la même année le recteur lui fit défense de les continuer.

D'un autre côté Louis XIII, — qui avait une affection particulière pour les chirurgiens, parce que, né le jour de Saint-Côme 1610, il s'était fait incorporer à la confrérie — avait accordé annuellement à André Pineau et à François Thévenin 600 livres pour enseigner « ce qui est de l'opé- « ration et science de tirer la pierre en la vessye ».

(1) Mort 27 décembre 1644.

(2) Mort 19 septembre 1650. C'est lui qui fit imprimer toutes les chartes relatives aux chirurgiens, depuis Philippe le Bel jusqu'à Louis XIV.

Le 30 janvier 1635, un accord a été fait entre les Docteurs régents et les Chirurgiens où il est dit... « Plus, « les docteurs qui seront eslus de la Faculté pour ensei- « gner les serviteurs des dits maîtres barbiers et chirur- « giens expliqueront les traictés, doctrine et chapitre du « Guidon et autres autheurs qui ont parlé de la chirur- « gie. » (1)

L'accord entre les médecins et les chirurgiens ne dura pas longtemps. Le 20 juillet 1659, les chirurgiens adressèrent une nouvelle requête pour constituer une Faculté. Un nouveau procès s'ensuivit et le Parlement par un arrêt du 7 février 1660, fit défense aux chirurgiens « de faire aucune « lecture et actes publics ». Ils ne furent autorisés « qu'à « faire des exercices particuliers pour l'examen des aspi- « rants, même des démonstrations anatomiques, à portes « ouvertes, suivant la sentence du Prévost de Paris du « septiesme novembre mil six cent douze... » (2)

Dans un mémoire servant de représentation au Parlement, il est dit que « la Faculté de médecine, pour conserver ses droits et faire exécuter les arrests de la Cour des 11 avril 1551 et 27 mars 1657, députa à deux reprises, un de ses docteurs pour faire les leçons et interprétations anatomiques dans l'amphithéâtre de Saint-Cosme ; mais les chirurgiens s'y opposèrent, même avec voies de fait... »

Cet état de choses durait ainsi, au grand chagrin des chirurgiens lorsque, par son testament olographe en date du 1er novembre 1680 et le codicille du 30 octobre 1681 Jean Biennaise (3), maître chirurgien à Paris, légua une

(1) *Commentaires*, T. XII, f° 400.

(2) *Commentaires*. T. XIV, p. 492 et suiv.

(3) Jean Biennaise, né près de Mézières, avait été appelé auprès d'Anne d'Autriche pour son cancer du sein. C'est lui qui remit en usage la ligature des tendons, oubliée depuis longtemps. Il accompagna Louis XIV dans la campagne de Flandre et est mort le 22 décembre 1681. La copie manuscrite de son testament est

somme de 12,000 livres pour la fondation de *deux cours gratuits d'anatomie et d'opérations.* Les démonstrateurs devaient être élus par l'Archevêque de Paris, le Recteur, le premier médecin du Roi, son premier chirurgien, son lieutenant, son propre fils Biennaise ou l'un de ses parents portant son nom. Les deux démonstrateurs devaient recevoir chacun 250 livres tournois pour faire l'anatomie sur un cadavre humain et les opérations sur un autre. Les cadavres devaient être acquis et fournis par les démonstrateurs.

D'un autre côté Louis Roberdeau (1) autre chirurgien juré du collège de Saint-Côme avait fait donation, par un contrat du 16 juin 1691, d'une somme de deux mille livres tournois sur laquelle il devait être prélevé une rente de 40 livres pour la fondation d'un cours annuel et gratuit d'ostéologie. Dans ce contrat, il est établi que Louis Roberdeau, maître chirurgien, demeurant rue St-André-des-Arts, lègue 2,000 livres pour la construction du nouvel amphithéâtre et pour une chaire destinée à « l'histoire « entière des os sur un squelette, avec l'explication de « toutes leurs maladies, les opérations qui y conviennent, « et les appareils nécessaires seront fournis par les dé- « monstrateurs, lesquels seront nommés tous les ans et « six mois au moins avant la dite démonstration par le « dit sieur Roberdeau, de son vivant, et après son décès « par l'aîné de sa famille qui se trouvera maistre de la dite « communauté; le tout conjointement avec M. le premier « chirurgien du Roy ou ledit sieur son lieutenant, les « quatre prévosts en charge, le receveur en charge et les « deux anciens maistres du Conseil de ladite communauté

à la bibliothèque de la Faculté de médecine. Son portrait est à la Faculté, salle n° 2. C'était, dit Guy Patin, un homme « très entendu en la guérison des playes » (Lettre du 26 août 1667).

(1) Louis Roberdeau, né à Champigny, en Touraine, chirurgien ordinaire de Gaston d'Orléans, est mort octogénaire le 30 novembre 1712 et a été inhumé le 1er décembre dans l'église St-Séverin. Son portrait est à la Faculté de médecine, salle n° 3.

« auxquels démonstrateurs sera donné par chacun ou par « la dite Communauté au moins la somme de quarante « livres... »

Malgré les difficultés de toute nature la corporation des chirurgiens ne cessait de marcher en avant, et elle reconnut la nécessité de rebâtir ses Ecoles qui ne comptaient que soixante-seize ans d'existence. Cette reconstruction se fit au moyen de quelques donations et d'un impôt volontaire. Elle acheta aux Cordeliers un terrain « ayant onze toises de façade sur sept toises et demie de profondeur » à la date du 16 juin 1691, en présence de Louis Roberdeau, et le 2 août suivant avait lieu la pose de la première pierre. Cet amphithéâtre, qui est aujourd'hui l'Ecole Nationale des Arts décoratifs, était terminé en 1694.

Le Collège de chirurgie possédait définitivement trois cours *ex cathedra*, savoir :

1° Cours d'anatomie ;
2° Cours d'opérations ;
3° Cours d'ostéologie.

Nous parlerons ultérieurement de l'enseignement pratique dans les hôpitaux.

Les lettres patentes du mois de septembre 1699, enregistrées le 3 février 1701, disaient :
« Art. 31. — Enjoint aux chirurgiens de continuer à démontrer publiquement et gratuitement dans leur amphithéâtre l'ostéologie, les opérations pour les maladies des os, l'anatomie et toutes les opérations de la chirurgie. »

Cet état de choses dura jusqu'en 1724.

Par Lettres patentes données à Fontainebleau en 1724, au mois de septembre, et enregistrées au Parlement le 26 mars 1725, le roi Louis XV, à la sollicitation de son premier chirurgien, Mareschal, établit cinq chaires de

démonstrateurs ou professeurs au Collège de chirurgie (1). Les sommes léguées, est-il dit, pour la rémunération des professeurs, « ont été anéanties par les pertes que le malheur des temps a causées ». D'un autre côté, on voulait mettre un frein à l'ardeur des frères de la Charité, qui se mêlaient de faire de la chirurgie dans leur hôpital, au mépris des défenses et des règlements ou statuts du mois de septembre 1699. Le Roi « voulant allier la théorie avec la pratique » a établi *cinq* places de *démonstrateurs* dans les différentes parties de la chirurgie. Il décréta que ces cinq professeurs seraient nommés par lui, sur la présentation de son premier chirurgien, Georges Mareschal (2). Ces cinq chaires étaient les suivantes :

1° Cours des *principes de chirurgie*, des plaies, des ulcères et des apostèmes;

2° Cours d'*ostéologie*, des maladies des os et des opérations qui leur conviennent;

3° Cours d'*anatomie* sur un cadavre humain, qui sera remis à cet effet par les juges, conformément à l'arrêt du Parlement du 15 décembre 1722;

4° Cours des *maladies chirurgiçales* en particulier et *opérations* qui conviennent à leurs cures, sur un cadavre humain qui sera fourni comme ci-dessus; le professeur fera en outre les démonstrations des instruments de chirurgie pour leur usage et utilité et ses appareils;

5° Cours sur la *saignée*, l'application des cautères, des ventouses, des sangsues, des vésicatoires et des médicaments usuels, tant simples que composés.

Par les mêmes Lettres patentes, il était alloué 500 livres de gages à chaque démonstrateur, payables par le Receveur des Domaines de la Généralité de Paris.

(1) Quesnay. *Ouv. cité*, p. 514.

(2) Mareschal avait succédé à Félix de Tassy en 1703. Il resta en fonctions jusqu'à sa mort en 1736 et eut pour successeurs : De La Peyronie (1736-1747), De La Martinière (1747-1783), Andouillé (1783-1792).

Eu égard au grand nombre d'étudiants (7 à 800), on reconnut l'insuffisance des cinq démonstrateurs et, en 1739, on nomma cinq adjoints ou substituts qui faisaient le même cours que le démonstrateur dont ils étaient l'adjoint et se partageaient l'enseignement avec lui, l'un faisant le cours le matin, l'autre dans l'après-midi. Arnaud, Duplessis, De La Faye, Hévin et Simon furent les cinq premiers adjoints nommés. Ils ne reçurent d'abord aucun traitement.

Le 18 avril 1747, François De La Peyronie, premier chirurgien de Roi, avait fait un testament (1) dans lequel il a largement doté le collège de chirurgie. Non seulement il lui a laissé sa bibliothèque, et sa terre de Marigny-en-Orxois, près Château-Thierry, mais encore des sommes importantes pour des prix, des médailles et 2,500 livres tournois de rente pour les cinq adjoints des professeurs, à la condition qu'ils feraient un cours analogue à celui du professeur. Il est mort quelques jours après, le 25 avril 1747.

La Faculté de médecine, dans un mémoire signé de son doyen Martinencq, protesta contre la nomination de douze professeurs, tandis qu'elle n'en avait que six.

Les étudiants se faisaient inscrire pour ceux des cours qu'ils voulaient suivre. Les registres de ces inscriptions, depuis 1752, sont conservés aux Archives de la Faculté de médecine.

Pichaud De La Martinière (2), qui avait succédé à De La Peyronie comme premier chirurgien du Roi, suivant l'exemple donné par ses deux prédécesseurs et reconnaissant l'importance de l'anatomie, obtint du Roi des Lettres

(1) Testament du sieur de La Peyronie, premier chirurgien du Roy, 1747, in-4. Son portrait est à la Faculté, salle des thèses.

(2) Né en 1696, reçu maître chirurgien en 1738, mort à Bièvre, le 17 octobre 1783.

patentes établissant en faveur des étudiants en chirurgie une *Ecole pratique de dissection*, au mois de mai 1757. Déjà le 4 juillet 1750, un arrêt du Conseil d'Etat avait autorisé les maîtres en chirurgie à acquérir un terrain près de Saint-Côme pour y établir une salle d'anatomie. En 1751, on avait un peu organisé cette école, qui, ne pouvant être installée dans l'amphithéâtre du collège de chirurgie, fut établie provisoirement dans un local de la rue de La Pelleterie, rue aujourd'hui disparue et sur l'emplacement de laquelle s'élève actuellement le Tribunal de commerce.

Cette école s'ouvrait pendant les mois de décembre, janvier, février et mars. Il y avait quatre professeurs démonstrateurs. Les deux premiers étaient à vie et touchaient chacun 500 livres tournois, ce qui était dû à la générosité de La Martinière. Les deux adjoints, amovibles, touchaient chacun 300 livres. Les exercices ont commencé en 1757 et La Martinière avait donné 20,000 livres pour les honoraires des professeurs. Un chirurgien François Houstet (1) visitait tous les jours, quelle que fût la saison et malgré ses soixante ans passés, les écoles de dissection, ce qui lui fit donner le titre d'inspecteur des écoles.

De nouvelles Lettres patentes ont été données en 1768 et l'art. 51 dit :

« L'Ecole pratique de dissection se tiendra pendant les mois de décembre, janvier, février et mars par deux professeurs démonstrateurs, au choix de notre premier chirurgien, aux jours et heures convenables. Et pour rendre ces exercices plus utiles et éviter la confusion, on n'y

(1) Houstet, né le 4 octobre 1690 à Viols, près Montpellier, appelé de Montpellier à Paris par De Lapeyronie, avait été nommé gagnant maîtrise aux Invalides en 1724, agrégé au Collège de chirurgie le 19 avril 1730, mort le 23 juin 1782, âgé de 92 ans. Voir son éloge, par Louis, p. 306. Son portrait est à la Faculté de médecine (foyer des professeurs.)

admettra chaque année que vingt-quatre sujets : chacun des professeurs des cours ci-dessus marqués en nommera deux du nombre des élèves seulement qui, natifs de quelqu'une des villes de province du Royaume, se destineront à y retourner pour y exercer leur profession ; qui seront de plus à la troisième année de leur cours et qui se seront le plus distingués dans les examens et exercices publics qui auront été faits précédemment ; sur le certificat qui leur sera délivré à cet effet, ils seront admis à l'Ecole pratique pour y faire les opérations et dissections qui leur seront indiquées par le démonstrateur. Et comme les bâtiments du collège actuel de chirurgie ne sont pas assez étendus pour y faire ces exercices sans troubler l'ordre des autres cours, voulons que jusqu'à ce que nous y ayons autrement pourvu, il soit loué dans les environs une salle convenable dont le loyer sera payé par le trésorier sur les fonds de l'Académie (1). Pourront néanmoins les autres élèves être spectateurs. »

« Art. 56. — Les démonstrateurs de l'Ecole de dissection seront choisis chaque année par notre premier chirurgien entre ceux des professeurs ou autres maîtres en chirurgie qu'il jugera à propos et il leur sera donné à chacun 300 livres sur les revenus de l'Académie. »

« Art. 66. — Les démonstrateurs de l'école pratique feront faire sous leurs yeux toutes les dissections et opérations de chirurgie, en conduisant la main de leurs élèves et en leur expliquant les avantages et les inconvénients des différentes méthodes d'opérer. »

De leur côté, les professeurs démonstrateurs devaient, dans leurs leçons au Collège de Saint-Côme, traiter de l'ostéologie fraîche et sèche, des viscères, des nerfs, des

(1) Lorsque l'Académie de chirurgie, reconstruite en 1774, devint le Collège de chirurgie, l'Ecole pratique de dissection fut installée au rez-de-chaussée, derrière la salle pour les actes publics (aujourd'hui petit amphithéâtre). Il y avait quatre tables pour 24 élèves en titre.

vaisseaux, des muscles, des glandes et généralement de toutes les parties du corps humain, dont ils démontraient la structure, la situation et les usages.

J'ai reconstitué la liste à peu près complète des démonstrateurs de l'Ecole pratique de dissection, jusqu'à la Révolution française. Ce furent :

LEVACHER (François-Guillaume).
SUE (Pierre).
LASSUS (Pierre).
CHOPART (François).
BOTENTUIT (Pierre-Mathurin).
DESAULT (Pierre-Joseph).
PELLETAN (Philippe-Jean).
PETITBEAU (Joseph) (adjoint).
ANDRAVI (Joseph-Etienne) (adjoint).
DUBOIS (Antoine).
THILLAYE (J.-Jacques) (adjoint).
SUE (J.-Joseph).

J'ai raconté dans l'histoire de l'ancienne Faculté de médecine (1) les luttes pour l'enlèvement des cadavres des suppliciés. On en enlevait aussi clandestinement dans le cimetière de Clamart. Les Lettres patentes de 1768 avaient établi que les cadavres nécessaires pour les cours et démonstrations seraient gratuitement fournis par les Administrateurs de l'hôpital général (Salpêtrière) et cela seulement dans les saisons convenables, c'est-à-dire depuis le 1er novembre jusqu'au 1er avril de chaque année (Art. 76).

Il ne faut pas oublier qu'on disséquait aussi dans quelques hôpitaux. Le 31 décembre 1706, Jean Méry, maître chirurgien de l'Hôtel-Dieu, avait adressé quelques réclamations au Bureau de l'Hôtel-Dieu qui, après en avoir délibéré, ordonna que le maître chirurgien commencerait tous les exercices d'anatomie depuis la Toussaint jusqu'à la veille du dimanche des Rameaux, « les corps ne seront

(1) Corlieu, *ouv. cité*, p. 26, 27.

« plus pris que dans la salle des morts sur la demande « qu'en fera le maistre chirurgien à la mère prieure et de « son consentement par écrit ; toutes les préparations des « parties se feront depuis huit heures du matin jusques à « onze et les démonstrations depuis deux heures après-« midi jusqu'à trois ; défenses faites à tous les compa-« gnons de faire aucune préparation ou démonstration « pendant la nuit, ni ailleurs qu'à l'Amphithéâtre ; le « maistre et le compagnon gagnant maistrise avertiront « les compagnons de se rendre à l'Amphithéâtre pour être « présens aux préparations qu'ils feront et les compagnons « seront tenus d'avertir leurs externes d'assister aux dé-« monstrations que le maistre et le gagnant maitrise fe-« ront publiquement à tous les compagnons de l'Hostel-« Dieu ; le maistre fera disséquer les six premiers compa-« gnons, chacun desquels fera venir ses propres externes, « pour être présens aux préparations qu'il fera, et démons-« trera ensuite les parties qu'il aura préparées devant tous « les autres compagnons externes qui seront tenus de se « rendre à l'amphithéâtre à cet effet ; il fera aussi dissé-« quer et travailler les six derniers compagnons, qui « seront pareillement obligés de faire venir chacun leurs « externes, pour estre présens aux préparations qu'ils « feront, sans néanmoins que les six derniers compagnons « puissent faire aucune démonstration publique ; enjoint « au maistre et en son absence au compagnon gagnant « maistrise d'assister aux démonstrations publiques que « feront les six premiers compagnons pour observer ce qui « s'y passera et faire garder aux compagnons le silence et « la modestie nécessaires ; les chirurgiens qui ne sont « point de l'Hostel-Dieu et toutes autres personnes n'au-« ront point entrée dans l'Amphithéâtre sans permission « par écrit.... » (1).

Pendant qu'on s'occupait avec tant d'ardeur des études anatomiques au collège de chirurgie, on semblait les

(1) Brièle, *Collection de Documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris.* T. I, p. 257.

négliger à la Faculté de médecine. Le professeur parlait du haut de sa chaire, mais un chirurgien disséquait et montrait les parties. Le jardin du Roi, le Collège de France suppléaient au défaut de l'enseignement de la Faculté (1).

Cependant elle ne voyait pas sans dépit les progrès du Collège, son rival et en 1760 elle demanda la création d'une chaire spéciale pour l'anatomie, ce qui fut accordé (2). Le professeur était nommé pour trois ans, recevait 300 livres tournois d'honoraires et ne pouvait parvenir au décanat.

Le 30 septembre 1760 les Docteurs régents ont élu le premier professeur d'anatomie, qui fut Antoine Petit.

A côté de l'enseignement officiel donné au Collège de chirurgie, il existait des cours particuliers pour l'anatomie et les opérations. Ces cours étaient faits par Pelletan, Desault, J.-J. Suë, Andravi, Thillaye, Gallée, Antoine Dubois, Adoue. Garengeot s'y était fait une grande réputation avant d'être appelé à la chaire d'opérations chirurgicales en 1738. On le voyait sans cesse dans les amphithéâtres et dans les Ecoles avant sa réception à la maîtrise en 1725.

(1) Dionis inaugura l'enseignement de l'anatomie au Jardin du Roi en 1673 et il avait publié l'*Anatomie de l'homme*, dont la première édition parut en 1690. Il eut pour successeur Duverney qui mourut en 1730 et dont l'*Art de disséquer* méthodiquement les muscles du corps humain parut en 1749, dix-neuf ans après sa mort. Hunauld (1730-1742), Winslow (1743-1760), Ferrein (1760-1769) Antoine Petit (1769-1777), Vicq d'Azir et Portal continuèrent l'enseignement de l'anatomie au Jardin du Roi.

Les cours du collège de France étaient moins suivis ; les leçons étaient plus verbales que pratiques. Il n'y eut d'ailleurs que deux professeurs d'anatomie, qui furent Ponçon (1595-1603) et Riolan (1604-1657). A sa mort la chaire d'anatomie devint une chaire de médecine et de chirurgie. Pierre Seguin professa aussi l'anatomie au collège de France

(2) *Commentaires*, T. XXII, p. 501-502.

Les ouvrages anatomiques que les étudiants avaient entre les mains étaient :

Lès portraicts anatomiques de toutes les parties du corps humain... ensemble l'*Abbrégé d'André Vésale* et l'explication d'iceux, accompagnée d'une déclaration anatomique. Paris, 1669. — C'était un abrégé de l'anatomie d'André Vésale, en six chapitres.

Guillemeau avait aussi publié en 1586 les *Tables anatomiques* avec les portraicts et déclarations d'iceulx. Les planches avaient été empruntées à Vésale.

Quant au livre de Vésale, *De humani Corporis fabrica libri septem*, 1543, avec de nombreuses figures, il ne pouvait être qu'entre les mains des maîtres, eu égard à son prix élevé.

Garengeot avait écrit une *Myotomie* (1724) qui eut trois éditions et laissa bien loin la *Myotomie* de Tassin (1678), qui avait eu également trois ou quatre éditions. Garengeot publia en 1728 un *Traité de Splanchnologie*, avec planches, qui eut un succès prodigieux.

En 1731 parut l'*Ostéologie* de Jean Baget, fort estimée à cette époque.

En 1739, Barbaut publia une *Splanchnologie*.

En 1753, Pierre Tarin, simple bachelier en médecine, publia une *Myographie* in-4, avec 29 planches sur acier, qui sont celles d'Albinus réduites ; puis une *Ostéographie*, avec de très nombreuses planches, également empruntées à Albinus et enfin l'*Anthropotomie*, 1750, 2 vol. in-12.

En 1750 paraissait également l'*Anthropotomie* ou l'art de disséquer, par J.-Jos. Suë, 2 vol in-8.

Citons pour mémoire la *Nouvelle ostéologie* de Verduc, 1690, avec une suite (1698) contenant un traité de myologie raisonnée.

Si l'on compare l'enseignement du Collège de chirurgie avec celui de la Faculté de médecine, on constatera l'infériorité de la Faculté. Aux cinq chaires créées en 1724 s'ajoutèrent en 1749 une chaire d'*Accouchements* ; en 1765

une chaire de *Maladies des yeux* ; en 1775, une chaire de *Chimie chirurgicale*; en 1783, une chaire de *Botanique* et en 1791 une chaire de *Maladies des os*, ce qui constituait dix chaires au collège de chirurgie, tandis que la Faculté de médecine n'en avait en réalité que six.

Cet état de choses durait depuis longtemps, lorsque le 18 juin 1784, le Roi par ses Déclarations et Lettres patentes (1) établit que les élèves en chirurgie seraient tenus de s'inscrire sous chaque professeur sur trois feuilles différentes, dont l'une serait déposée dans les Archives du Collège de chirurgie. Au lieu de feuilles volantes on se servit de cahiers in-f° cartonnés. Ces cahiers sont actuellement aux Archives de la Faculté de médecine, au nombre de treize.

L'appel nominal des élèves était facultatif.

Les cours se faisaient dans l'ordre suivant :

1re année : Physiologie ;
2e année : Pathologie ;
3e année : Thérapeutique.

En même temps les élèves se faisaient inscrire aux cours d'anatomie, — d'opérations, — d'accouchements. Ils étaient libres de choisir le professeur du matin ou celui de l'après-midi.

A titre de renseignement il nous a semblé assez curieux de relever le nombre des élèves inscrits au cours de chaque professeur en 1784.

1° *Cours de physiologie.*

Démonstrateurs : Louis, 228 élèves.
— Chopart, 215.

2° *Cours de pathologie.*

Démonstrateurs : Fabre, 66.
— Tenon, 57.

(1) Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*. T. 27, p. 421.

3° *Cours de thérapeutique.*

Démonstrateurs : Brasdor, 22.
— Hévin, 42.

4° *Cours d'accouchements.*

Démonstrateur : Deleurye, 345.

5° *Cours de maladies des yeux.*

Démonstrateur : Becquet, 173.

6° *Cours de chimie.*

Démonstrateur : Peyrilhe, 221.

7° *Cours de botanique.*

Démonstrateur : Peyrilhe, 191.

8° *Cours d'anatomie.*

Démonstrateurs : Sabatier, 414.
— Sue, 354.

9° *Cours d'opérations.*

Démonstrateurs : Sabatier, 258.
— Lassus, 539.

PREMIÈRE CHAIRE.

PRINCIPES DE CHIRURGIE.

Dans ce cours le démonstrateur devait s'occuper des plaies, ulcères, apostèmes. Cette chaire conserva cette qualification jusqu'en 1755, où elle prit le titre de chaire de *Physiologie* et plus tard celui de chaire de *Physiologie et d'Hygiène*.

Le cours avait lieu les lundis et jeudis.

Les professeurs démonstrateurs furent :

1725-1738. — PETIT, Jean-Louis (1). A peine reçu maître en chirurgie il fit, en 1700, dans l'amphithéâtre de Saint-Côme un cours aux élèves sur les maladies des os. En 1705 il publia les cahiers qu'il avait rédigés sur ce sujet et qui ont constitué son *Traité des maladies des os*. Plus tard il écrivit le *Traité des maladies chirurgicales*. Sur la présentation de Mareschal, qui l'avait eu parmi ses élèves à la Charité et l'avait apprécié, il fut nommé démonstrateur au collège de Saint-Côme en 1725. Dès la fondation de l'Académie de chirurgie en 1731, il en fut nommé directeur ; il en fut nommé prévôt en 1737. En 1738, à l'âge de 65 ans, il quitta sa chaire du collège Saint-Côme. Il fut nommé membre de l'Académie royale des sciences.

Il existe à la Bibliothèque de la Faculté un manuscrit du Cours qu'il a professé à Saint-Côme en 1736-1737. Ce manuscrit anonyme, de 503 pages, est rempli de fautes

(1) Né à Paris le 13 mars 1674, reçu maître en chirurgie le 27 mars 1700 ; mort le 20 avril 1750. Son portrait est dans le T. I du *Traité des maladies chirurgicales*, éd. de 1790, gravé par Julie Hardivillier.

d'orthographe et ne peut donner qu'une idée bien médiocre du cours de J. L. Petit.

1738-1747. — MORAND, Sauveur François (1), fils de Jean Morand chirurgien de l'Hôtel des Invalides de 1689 à 1727, avait épousé non la fille de Mareschal, comme on l'a dit, mais une de ses parentes, fille de Martin Guérin, chirurgien major des gardes françaises. Mareschal, qui l'avait apprécié, l'avait nommé en 1730, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, après le voyage que fit Morand en Angleterre (1729) pour voir opérer Cheselden. En 1725 il avait été nommé démonstrateur à la chaire des opérations chirurgicales qu'il quitta pour succéder à J. L. Petit en 1738. A la mort de son père en 1727, il fut nommé chirurgien major des Invalides dont il avait la survivance, mais il se démit de sa charge en faveur de son beau-frère Bouquot, dont il resta le survivant, et cela pour avantager sa sœur. En 1740 il se démit encore de sa charge de chirurgien chargé de la visite des déserteurs dans les prisons de Paris, en faveur de Louis. Il fut nommé inspecteur des hôpitaux militaires. Morand était un excellent professeur, d'une physionomie noble et s'exprimant avec facilité et précision.

En 1743 on lui donna comme substitut Simon, car les fonctions qu'il eut à remplir dans la chirurgie militaire ne lui permirent pas de s'acquitter exactement de son enseignement au collège de chirurgie.

Il fut chirurgien major des Invalides de 1752 à 1773.

Dans les papiers laissés par Morand, son fils a trouvé les cahiers que Morand avait rédigés pour son cours à l'École de chirurgie. Ils n'ont pas été imprimés.

1748-1753. — SIMON, Jean-François, n'est plus guère connu. Reçu maître en chirurgie en 1738, substitut de Morand

(1) Né à Paris à l'Hôtel des Invalides le 2 avril 1697 ; reçu chirurgien en 1724, mort le 21 juillet 1773 d'une congestion pulmonaire. — *Voir* son Éloge par Louis.

en 1753, il quitta Paris pour aller à Munich, où il resta jusqu'en 1760. Il est mort en 1770.

Simon a publié dans les mémoires de l'Académie royale de chirurgie (1743-1753) des *Recherches sur l'opération césarienne* (T. I. p. 623,T.II p.308) réunies en 1 vol. in-12. — *Abrégé des maladies des os.* — *Collection de différentes pièces concernant la chirurgie, l'anatomie.* Paris 1761, 4 vol. in-12.

1754-1792. — Louis Antoine (1), avait été chirurgien gagnant maîtrise à la Salpêtrière et fut reçu maître en chirurgie le 25 septembre 1749.

En 1749 Louis avait été nommé substitut de Simon et il le remplaça définitivement en 1754. Nommé substitut de Dufouart, comme chirurgien de la Charité le 15 avril 1757, il y resta pendant quatre ans et donna sa démission à la suite de démêlés assez vifs suscités par la jalousie. De 1761 à 1763 il alla à l'armée du Haut-Rhin, comme chirurgien major. A son retour il reprit ses leçons et partagea son temps entre ses devoirs de l'école de ceux de l'Académie de chirurgie dont il fut le secrétaire perpétuel. Il est mort d'un épanchement pleurétique le 20 mai 1792 et son autopsie à été faite par Pelletan, qui a communiqué son rapport à l'Académie de chirurgie dans la séance du jeudi 24 mai.

Louis demanda à être inhumé dans le cimetière de la Salpêtrière, au milieu des pauvres parmi lesquels il avait vécu comme chirurgien gagnant maîtrise. Ce cimetière était situé dans la partie orientale de l'hospice, du côté de la Seine. Sur son emplacement est actuellement la gare des marchandises du chemin de fer d'Orléans. Le buste de Louis, dû à Houdon, est à l'Académie de médecine.

(1) Né à Metz le 13 février 1723.— Voir : Suë, *Éloge de Louis*, à la suite des Éloges par Louis, 1859, in-8°.

1754-1782. — Bordenave, Toussaint (1) fut le premier substitut de Louis, lorsque celui-ci devint démonstrateur à la place de Simon. Il avait traduit en français les *Elementa physiologiæ* de Haller (1768) et il a publié pour les commençants un *Essai sur la physiologie*, 1756, in-12 qui eut plusieurs éditions. C'était un petit livre estimable pour sa précision, sa méthode et sa clarté. Bordenave était un professeur estimé des élèves, car le nombre de ses auditeurs varia de 220 à 506.

Il fut élu associé vétéran de l'Académie des sciences en 1774 et il a publié des mémoires sur les *plaies d'armes à feu*, sur le *mouvement des côtes pendant la respiration*, sur la *nécessité d'ouvrir les femmes mortes dans l'état de grossesse*, etc., etc.

1782-1793. — Chopart, François (2) nommé substitut à la mort de Bordenave, avait été professeur à l'École pratique de dissection en 1771. Il avait écrit en collaboration avec Desault un *Traité des maladies chirurgicales*, et des opérations qui leur conviennent, ouvrage qui eu plusieurs éditions, un *Traité des maladies des voies urinaires*, 1791, dont Ségalas a donné une édition en 1855. Il a laissé son nom à la méthode d'amputation partielle du pied et à une potion au copahu contre la blennorrhagie.

Comme professeur, il était remarquable par la clarté méthodique de ses leçons.

1792-1793. — Pelletan, Philippe-Jean (3) avait été

(1) Fils de René Bordenave, chirurgien ; né à Paris le 10 avril 1728 ; reçu maître en chirurgie le 2 juillet 1750 ; mort le 12 mars 1782 de paralysie. *Voir* Éloge par Louis.

(2) Né à Paris le 30 octobre 1743, reçu maître en chirurgie le 21 juillet 1770, a été nommé en 1794 professeur de path. chirurgicale à l'École de santé, mort le 21 prairial an III (9 juin 1795) nommé substitut le 13 mars 1782.

(3) Né à Paris le 4 mai 1747 ; reçu maître en chirurgie le 21 octobre 1775, il est mort à Bourg-la-Reine, le 26 novembre 1829.

nommé substitut de Suë, à la chaire d'anatomie en 1785 et passa par permutation à la chaire de physiologie en 1792 à la mort de Louis. Pelletan avait été nommé premier compagnon chirurgien à l'Hôtel-Dieu le 8 juin 1775, à la suite d'un brillant concours, et ses débuts inaugurèrent pour lui une série de succès comme professeur. Il avait la parole facile, l'expression toujours heureuse et propre, beaucoup d'esprit et d'entraînement. On le surnommait le Chrysostome des chirurgiens. Son cours était celui qui réunissait le plus d'auditeurs. Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu depuis la mort de Desault (1795), Pelletan fut nommé professeur de clinique chirurgicale à l'École de santé le 29 prairial au III.

Démonstrateurs	*Substituts*
1725-1738, J.-L. Petit.	
1738-1747, Morand.	1743-1748, Simon.
1748-1753, Simon.	1748-1754, Louis.
1754-1792, Louis.	1754-1782, Bordenave
1792-1793, Pelletan.	1782 1793, Chopart

IIe CHAIRE.

Ostéologie. — Pathologie.

Cette chaire a pris en 1754 la dénomination de chaire de *Pathologie*. Les cours avaient lieu les mardis et les vendredis.

Les démonstrateurs furent :

1725-1744. — Andouillé père, reçu maître chirurgien en 1709, mort en 1744. Son portrait est à la Faculté, salle n° 2. Il eut pour substitut :

1740-1745. — Arnaud, Georges, reçu maître chirurgien en 1725, mort en 1745.

1745-1749. — Caumont, docteur de la Faculté de Pont-à-Mousson, reçu maître chirurgien en 1726, mort en 1751. Caumont devint démonstrateur titulaire en 1745 par suite de la mort d'Andouillé et il eut pour substitut:

1749-1761. —Andouillé, J.-B. fils, qui fut reçu maître en chirurgie le 26 mars 1736. Il fut chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité de 1757 à 1761. En 1760 il fut nommé premier chirurgien du Roi en survivance de La Martinière et devint titulaire en 1783. Il avait été nommé associé libre de l'Académie des sciences en 1765. Il est mort en 1792, âgé de 86 ans.

1749-1771. — Ruffel, R.-François, reçu maître en chirurgie en 1741, fut le substitut d'Andouillé. Il est mort en 1771.

1772-1793.— Fabre, Pierre, né à Tarascon, reçu maître en chirurgie le 30 octobre 1751 (*De panaritio*) avait été Prévôt de St-Côme. Il avait publié en 1758, un *Traité des maladies vénériennes*, qui fut fort estimé et eut quatre éditions (1782). — *Recherches sur divers points de physiologie, de pathologie et de thérapeutique*, 1770-83-84. Il faisait reposer sa doctrine sur l'irritabilité. C'était un professeur très estimé. Il faisait ses leçons le matin. Il est mort en l'an III (1795).

1761-1793. — Tenon, Jacques-René, né en 1724, fut reçu maître en chirurgie le 14 janvier 1757 (*De cataracta*), après avoir fait la campagne de Flandre comme chirurgien militaire. Il était chirurgien de la Salpêtrière et membre de l'Académie royale de chirurgie, membre adjoint pour l'anatomie à l'Académie des sciences (1759). Lorsque Andouillé se démit en 1761, il fut nommé substitut de Ruffel. Il devint titulaire en 1771. Jusqu'à sa nomination à la place de démonstrateur au collège de chirurgie, Tenon n'avait guère publié que des mémoires sur les maladies

des yeux, sur l'exfoliation des os. Les mémoires qu'il a publiés depuis sont considérables. Aujourd'hui il n'est guère connu que par son *Mémoire sur les hôpitaux*, qui a paru en 1788 et qui est encore souvent consulté. La plupart de ses autres travaux consistent en mémoires lus dans les séances de l'Académie des sciences dont il fit partie depuis sa réorganisation. Il est mort à Paris le 19 janvier 1816, âgé de 92 ans.

Démonstrateurs	*Substituts*
1725-1744, ANDOUILLÉ père	1740-1745, ARNAUD
1745-1749, CAUMONT	1745-1749, ANDOUILLÉ fils
1749-1761, ANDOUILLÉ fils	1749-1761, RUFFEL
1761-1771, RUFFEL	1761-1771, TENON
1771-1793, TENON	1771-1793, FABRE

IIIe CHAIRE

ANATOMIE.

Ce cours, qui avait lieu les lundis, mardis, jeudis et samedis, commençait le premier lundi après la St-Martin 11 novembre, et finissait le 15 février. Il fut l'un des plus anciens du collège de chirurgie et fut toujours considéré comme la base de l'enseignement et de la pratique de la chirurgie.

Les démonstrateurs furent :

1725-1754. — VERDIER, César, né à Morières, près Avignon, le 24 juin 1685, fut reçu maître en chirurgie, le 20 août 1724.

Comme tous les professeurs de cette époque, Verdier rédigeait ses leçons sur des cahiers, et tout en dirigeant

les dissections, il les lisait du haut de sa chaire. Il fit imprimer en 1725 un abrégé de ses leçons en un volume, in-12. Une autre édition parut en 1739, avec additions en deux volumes, sans nom d'auteur, sous le titre de *Abrégé de l'anatomie du corps humain*. Une troisième édition parut en 1752, et une quatrième, revue par Sabatier, en 1768. « Ce livre, dit Louis, est à la fois anatomique, physiologique et chirurgical. »

« Une exposition claire de la structure des parties, dit Morand, de leur situation naturelle, de leurs rapports, de leurs fonctions, était suivie d'une démonstration présentée de toutes sortes de façons. Préparations sèches et fraîches, injections, pièces conservées dans l'esprit de vin, morceaux d'anatomie comparée, coupes singulières, dessins, planches coloriées, il n'y avait pas de moyens que M. Verdier n'employât pour inculquer ses propres connaissances. »

Le choix qu'avait fait Mareschal, en présentant Verdier à la nomination du Roi, était excellent, car, dit Louis, son panégyriste, « dans aucune école, dans aucune Faculté, il est impossible qu'il se soit trouvé un homme plus zélé que M. Verdier pour l'instruction des élèves... Il a enseigné publiquement l'anatomie aux Ecoles de chirurgie pendant plus de vingt-cinq ans... » Verdier disait : « Je serais coupable des fautes que les jeunes gens commettraient par mon peu d'attention à les bien instruire ». Ces paroles devraient toujours être présentes à l'esprit de ceux qui sont chargés de l'enseignement.

Verdier est mort célibataire le 19 mars 1759, d'une pneumonie, à l'âge de 75 ans, après avoir cessé son enseignement depuis quelques années. Son portrait est à la Faculté, salle n° 2,

1740-1764. — Duplessis-Crestelet avait été nommé substitut de Verdier en 1740. Reçu maître en chirurgie en 1730, il devint démonstrateur en 1754.

Il eut pour substitut Jean-Joseph Suë, qui faisait ses leçons dans l'après-midi. En 1764, sa dernière année

d'enseignement, Duplessis comptait 486 élèves à son cours qui avait lieu le matin.

Il est mort en 1770.

1754-1792 — Sue, Jean-Joseph (1), était désigné sous la qualification de Suë, de la Charité, à cause de son long séjour à cet hôpital comme substitut (1761) et comme chirurgien en chef (1773). Il avait remplacé Louis comme substitut. Reçu maître en chirurgie le 7 août 1751, élève et ami de Verdier, il fit en 1753 un cours complémentaire d'anatomie. L'année suivante en 1744, lorsque Verdier se retira, Suë fut nommé substitut, titre qu'il conserva jusqu'en 1785. Il s'était déjà fait connaître par un *Traité des bandages et appareils*, publié en 1746, par un *Abrégé d'anatomie*, 1748 et 1754, par une *Anthropotomie*, 1749 et 1765, par des *Eléments de chirurgie*, 1755. Son cours était très suivi, car en 1754 le nombre de ses auditeurs était de 526 ; il s'éleva à 835 en 1764 ; mais en 1785 il tomba à 301. Il faut dire qu'il avait alors pour substitut Pelletan, le plus éloquent et le plus entraînant des professeurs.

---

(1) Voici le tableau généalogique de la famille Suë :

Sue

Sue, Jean né en 1699, mort 30 nov. 1762.	Sue, Jean-Joseph, né en 1710, mort 10 déc. 1792.
Sue, Pierre né en 1739, mort 28 mars 1816	Sue, J.-B. Joseph né 13 janvier en 1760, mort le 21 avril 1830
	Sue, Eugène (romancier) né en 1801 mort 3 août 1859.

1764-1785 — Sabatier, Raphael-Bienvenu, né à Paris le 11 octobre 1732, fils du chirurgien Pierre Sabatier, reçu maître en chirurgie le 30 mai 1752 (*De partu non naturali et contra naturam*), avait d'abord été nommé, en 1757, substitut à la chaire des médicaments, à la mort de Bassuel et il est passé à la chaire d'anatomie à la mort de Duplessis (1764). Suë resta son substitut. Il conserva cette chaire jusqu'en 1785, pour passer à celle d'opérations. Il avait épousé la nièce de Morand, chirurgien-major de l'Hôtel des Invalides, qui l'attacha à cette maison. Il fut nommé en 1773 membre adjoint de l'Académie des sciences.

Sabatier publia en 1764 un *Traité complet d'anatomie*, en 3 vol., qui eut plusieurs éditions. — *Médecine opératoire*, 1796, 3 vol., et dont la dernière édition a été publiée par Sanson et Bégin en 1824.

Sabatier était un excellent praticien, un professeur dévoué à ses élèves, observateur scrupuleux de ses devoirs. Il ne cherchait pas à découvrir, mais à perfectionner. Il n'inspirait pas l'enthousiasme, comme son collègue Pelletan, mais il commandait le respect et la vénération (1). Lors de la création de l'Ecole de santé (1794) il fut appelé à la chaire de médecine opératoire et fit partie de l'Institut de France. Il est mort le 19 juillet 1811, âgé de 79 ans. Son portrait est à la Faculté, salle 4.

1785-1792. — Pelletan, Philippe-Jean, fut nommé substitut de Suë en 1785, lorsque Sabatier passa à la chaire d'opérations. Pelletan conserva cette place jusqu'en 1792 pour passer à la chaire de physiologie vacante par la mort de Louis, et il fut remplacé par Antoine Dubois.

1792-1793 — Dubois, Antoine(2), fut nommé démonstra-

(1) Morand. *Opuscules de chirurgie*, 1768, in-4, 1' partie, p. 65.

(2) Né à Gramat, dans le Quercy, près de Cahors, le 17 juin 1756.

teur adjoint, par suite de la mort de Louis. Il avait été professeur à l'Ecole pratique de dissection et s'était fait remarquer dans son enseignement. Reçu maître en chirurgie le 27 avril 1787 (*De fractâ claviculâ*), il fut appelé à la chaire d'anatomie en 1792. Ce n'était pas un professeur élégant, mais c'était un esprit droit, clair, net et précis. Aussi lorsque fut fondée l'Ecole de santé (4 décembre 1794) fut-il appelé à la chaire de clinique chirurgicale à l'Ecole de perfectionnement. Il est mort le 30 mars 1837 d'une pneumonie double, à l'âge de 81 ans. Son portrait est à la Faculté, salle des thèses.

Démonstrateurs	*Substituts*
1725-1754, Verdier	1740-1754, Duplessis
1754-1764, Duplessis	1754-1785, Sue
1764-1785, Sabatier,	1785-1792, Pelletan
1785-1792, Sue	1792-1792, Dubois
1792-1793, Dubois	1792-1793 (*vacant*).

IVe CHAIRE.

Opérations chirurgicales.

Ce cours avait lieu les lundis, mardis, jeudis et samedis. Les démonstrateurs furent :

1725-1738. — Morand, Sauveur, qui passa à la Chaire des principes de chirurgie ou de physiologie à la mort de J.-L. Petit.

1739-1759. — Croissant de Garengeot, Jacques-Réné, né le 30 juillet 1688 à Vitré où son père était chirurgien, avait commencé ses études à Angers et avait navigué pendant deux ans, comme chirurgien, quand il vint com-

pléter ses études à Paris. Formé à l'Hôtel-Dieu à l'école de Méry et de Thibaut, reçu maître en chirurgie en 1725, distingué par Mareschal, il fut proposé par ce dernier pour la place de démonstrateur de la chaire de médicaments, à la retraite de Malaval en 1729 et il permuta en 1739 pour celle d'opérations qu'abandonnait Morand pour passer à celle de physiologie. Il fut membre de l'Académie de chirurgie dès sa fondation.

Garengeot avait fait des cours libres d'anatomie avant sa réception à la maîtrise et il avait publié la *Myotomie humaine*, la *Splanchnologie* (1728), le *Traité des opérations de chirurgie* (1720), le *Traité des instruments de chirurgie*, 1723, qui eurent plusieurs éditions. En 1730 il fit paraître l'*Opération de la taille par l'appareil latéral*, petit ouvrage qui lui attira des critiques.

Garengeot eut des succès comme professeur : en 1753 il comptait 283 élèves, en 1757, il y en avait 684 inscrits à son cours. Attaché comme chirurgien-major au régiment d'infanterie du Roi, il est mort d'apoplexie à Cologne le 11 décembre 1759, âgé de 71 ans, date qui est donnée sur son portrait, qui est à la Faculté de médecine, salle 3.

1740-1781. — De la Faye, Georges, né à Paris, le 10 octobre 1699, reçu maître en chirurgie en 1731 fut nommé substitut en 1740. Avant sa nomination il s'était fait connaître par l'ouvrage suivant : *Principes de chirurgie,* 1738, sans nom d'auteur. Une deuxième édition en 1746 est également anonyme. L'édition de 1749 porte son nom. Ce petit ouvrage eut beaucoup de succès : il eut sept à huit éditions françaises et a été traduit dans plusieurs langues.

De la Faye a en outre publié un certain nombre de mémoires à l'Académie de chirurgie, *Sur le Bec de-lièvre*, sur l'*Amputation dans l'articulation du bras avec l'omoplate*, sur l'*Amputation à lambeau*, sur l'*Opération de la cataracte*, etc.

De la Faye eut beaucoup de succès dans son enseignement. Il est mort le 17 août 1781, à l'âge de 82 ans. Son portrait est à la Faculté, foyer des professeurs.

1759-1781. — GOURSAUD, Isaac, reçu maître en chirurgie le 13 août 1753 (*De inflammatione*) fut nommé substitut en 1759, lorsque De la Faye devint titulaire à la mort de Garengeot. Il faisait ses leçons le matin et était très suivi des élèves. En 1764, il en comptait près de 400. Il est mort en 1781.

1781-1785. — FERRAND, J.-B.-Guillaume, reçu maître en chirurgie le 9 juillet 1763 (*De encephalocele seu hernia cranii*) avait été nommé en survivance en 1771. En 1775 il fit le cours des opérations chirurgicales (1) et il ne devint titulaire qu'en 1781. Le 10 janvier 1776 il fût nommé premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu en survivance de Moreau ; mais il n'en eut jamais le titre officiel, étant mort la même année que Moreau, au mois de février 1785.

1781-1793. — LASSUS, Pierre, né à Paris en 1741, fils d'un chirurgien de Paris, reçu maître en chirurgie le 1er juin 1765 (*De morbis linguæ*) fut nommé substitut en 1781, Sabatier titulaire de la chaire d'anatomie ayant permuté pour celle d'opérations. Il se livra de bonne heure et avec succès à la carrière de l'enseignement et il devint le substitut de Sabatier.

Lassus avait publié en 1774 une *Dissertation sur la lymphe*, en 1783, *Essai* ou *Discours historique et critique sur les découvertes faites en anatomie par les anciens et par les modernes*, in.-8.

Nommé à la recommandation de La Martinière chirurgien des princesses Sophie et Victoire, il émigra en Italie en 1793, rentra en bénéficiant du décret qui rayait de la

(1) Voir le discours qu'il a prononcé à cette occasion le 5 mai 1775, dans le journal des Beaux-Arts, juin 1775, *Mél.*, in-8, T. 275, n° 5.

liste des émigrés ceux qui avaient quitté la France pour la culture et le progrès des sciences, fut nommé en 1794, à la réorganisation de l'école de santé, professeur d'histoire de la médecine, puis de pathologie externe et devint membre de l'Institut de France. Comme professeur il était clair, méthodique, précis et très érudit.

Il a publié : *De la médecine opératoire*, an III, 2 vol. *Pathologie chirurgicale*, 1806, 2 vol.

Son portrait est à la Faculté, foyer des Professeurs.

Lassus est mort le 7 mars 1807.

1785-1793. — SABATIER, Raphael-Bienvenu quitta en 1785 la chaire d'anatomie pour celle d'opérations.

Démonstrateurs	*Substituts*
1725-1738, MORAND	
1739-1759, GARENGEOT	1740-1759, DE LA FAYE
1759-1781, DE LA FAYE	1759-1781, GOURSAUD
	1775-1781, FERRAND
1781-1785, FERRAND	1781-1793, LASSUS.
1785-1793, SABATIER	

V[e] CHAIRE.

MATIÈRE CHIRURGICALE.

Dans ce cours le démonstrateur enseignait la saignée, l'application des cautères, des ventouses, des sangsues, des vésicatoires et des médicaments usuels.

En 1755 la chaire prit la qualification de *Chaire des Médicaments* et en 1758 celle de *Chaire de thérapeutique*.

Le cours avait lieu pendant la saison d'été, les mercredis et les samedis, depuis le mois de mai jusqu'à la Saint-Martin.

Les démonstrateurs furent :

1725-1729. — Malaval, Jean, né à Lézan (Languedoc) le 2 mars 1669. Il avait été élève de Le Dran, fut reçu maître en chirurgie le 20 août 1701, fut chargé en 1704 de faire un cours public d'ostéologie dans l'amphithéâtre de Saint-Côme. Il s'était acquis une grande réputation dans la pratique des saignées, avait été nommé en 1721 chirurgien du Roi en sa Cour du parlement et fut désigné par Mareschal pour occuper la première place de démonstrateur en matière chirurgicale.

Il avait publié : *Traité des effets et de l'usage des saignées*, Paris. — *Matière médicale externe.*

Malaval devint directeur de l'Académie de chirurgie en 1741, à la mort de J.-L. Petit.

Il donna sa démission de démonstrateur en 1729. Il est mort le 16 juillet 1758, à l'âge de 89 ans.

Son portrait est à la Faculté de médecine, salle 3.

1729-1739. — Garengeot nommé à cette chaire à la retraite de Malaval passa à celle des opérations en 1739.

1739-1749. — Quesnay, François, né à Méré, près de Montfort-L'Amaury le 4 juin 1694, avait été reçu maître en chirurgie en 1737. Connu de Garengeot qui le présenta à De La Peyronie, il avait déjà écrit l'*Art de guérir par la saignée*, 1736 à l'instigation de Garengeot. C'était une critique du livre de Silva, — *Essai physique sur l'économie animale*, 1736.

Il fut nommé démonstrateur en 1739, se fit recevoir docteur à la Faculté de Pont-à-Mousson en 1744.

Il avait deux filles qui épousèrent Hévin et Bassuel, qui tous deux furent démonstrateurs à la chaire de matière chirurgicale.

Il se démit en 1742 et devint associé libre de l'Académie des sciences en 1751. Il appartenait à l'Académie de chirurgie dont il a écrit la préface des Mémoires et où il a donné un certain nombre d'observations.

Quesnay fut médecin du Dauphin, devint premier médecin ordinaire du Roi.

Outre le traité *De la suppuration purulente*, 1749, — *De la gangrène*, 1749, — le *Traité des fièvres continues*, Quesnay est surtout connu par les *Recherches critiques et historiques sur l'origine, sur les divers états et sur les progrès de la chirurgie en France*, in-4°. 1744, ouvrage publié sans nom d'auteur.

Quesnay est mort à Versailles le 16 décembre 1774, à l'âge de 80 ans. Son portrait est à la Faculté, salle n° 3.

1742-1789. — Hévin, Prudent, né à Paris en 1715, avait été reçu maître en chirurgie en 1737. Il avait été chirurgien gagnant maîtrise à la Charité, dont il devint chirurgien en chef. Son alliance avec la fille de Quesnay lui facilita singulièrement sa voie. Quesnay se demit en sa faveur en 1742 et resta son substitut jusqu'en 1749.

Hévin devint premier chirurgien du Dauphin, puis de la sœur du Roi, et chirurgien-inspecteur des hôpitaux militaires de la Lorraine et des trois évêchés. « Peu de personnes, dit un de ses panégyristes, réunirent à un plus haut degré que lui les qualités nécessaires à l'enseignement. Dans ses cours brillaient constamment l'ordre, la méthode, la précision. »

Il publia, outre de nombreux mémoires à l'Académie de chirurgie, un *Cours de pathologie et de thérapeutique chirurgicales*, Paris, 1780. 2 vol. in-8°. Cet ouvrage eut plusieurs éditions, en 1785, 1793.

Son portrait est dans l'édition de 1785.

Il est mort à Paris le 3 décembre 1789, âgé de 74 ans.

1744-1757. — Bassuel, Pierre, né à Paris en 1706, reçu maître en chirurgie en 1730 fut nommé substitut en 1744, devint membre de l'Académie de chirurgie, où il a publié quelques mémoires. Homme modeste, il est mort de pneumonie le 4 juin 1757.

1757-1764. — Sabatier, Raphael-Bienvenu, avait été

nommé substitut en 1757 : il passa en 1764 à la chaire d'anatomie et en 1785 à celle d'opérations.

1764-1793. — Brasdor, Pierre, né dans le Maine le 19 décembre 1724, fut reçu maître en chirurgie le 30 octobre 1752 (*De urinæ retentione*). Brasdor est surtout connu par la méthode à laquelle il a donné son nom et qui consiste, dans l'anévrysme, à lier l'artère au-dessous du sac entre les capillaires et la tumeur. Il conseillait aussi dans quelques cas la ligature au-delà de la tumeur, et l'application de la glace.

Son cours était peu suivi. Il a lu quelques mémoires dans les séances de l'Académie de chirurgie.

Il est mort le 16 vendémiaire an VIII (8 oct. 1800) âgé de 76 ans.

1790-1793. — Sue, Pierre, fut nommé à la mort de Hévin. Né à Paris le 28 décembre 1739, il fut reçu maître en chirurgie le 17 septembre 1763 (*De sectione cæsareâ*). En 1767 il avait été nommé par La Martinière professeur démonstrateur à l'école pratique de dissection. Nommé démonstrateur adjoint de thérapeutique en 1790, il était chargé des leçons de l'après-midi. Il était membre et secrétaire de l'Académie royale de chirurgie.

Suë a beaucoup écrit, des mémoires, des discours, un *Essai sur les accouchements*, 1779.

Privé de sa chaire à l'abolition du collège de chirurgie il fut nommé en 1795 bibliothécaire de l'École de santé et professeur de bibliographie et de médecine légale. C'était un homme de cabinet plutôt qu'un professeur et un praticien.

Il est mort à Paris le 28 mars 1816.

Démonstrateurs	*Substituts*
1725-1729, Malaval	
1729-1739, Garengeot	
1739-1742, Quesnay	
1742-1789, Hévin	1742-1744, Quesnay
	1744-1757, Bassuel
	1757-1764, Sabatier
	1764-1789, Brasdor
1789-1793, Brasdor	1789-1793, Sue

VIe CHAIRE.

Accouchements.

Par son testament en date du 18 avril 1747, François De La Peyronie avait légué 1000 livres de rentes pour le cours d'accouchements, dont il fut le fondateur, à savoir 500 livres pour le démonstrateur et 500 livres pour l'adjoint. Ces cours devaient être faits aux élèves en chirurgie et aux sages-femmes et les démonstrateurs devaient être choisis par le premier chirurgien du roi (1). Le cours des élèves en chirurgie avait lieu dans le grand amphithéâtre; celui des élèves sages-femmes avait lieu dans un amphithéâtre particulier, qui est aujourd'hui la salle des thèses.

L'article 57 des Lettres patentes de 1768, dit en effet : « Les deux professeurs du cours d'accouchements seront également nommés par notre premier chirurgien qui leur donnera des provisions : ils jouiront chacun de 500 livres

(1) Le cours d'accouchements à la Faculté de médecine avait été inauguré le 18 mai 1745. Les deux professeurs furent Astruc et Bertin. Ce cours était pour les sages-femmes. — Voir Corlieu, l'*Ancienne Faculté de médecine*, p. 142.

d'appointements à eux légués par le testament de feu sieur De La Peyronie. »

« Art. 52. Les cours d'accouchements se feront pendant les mois de mai, juin, juillet et août, de 5 heures du soir à 6 heures et demi, les lundis, mardis et vendredis. »

Ils furent établis par arrêt du Conseil du 4 juillet 1750.

Les démonstrateurs furent :

1750-1753. — Puzos, Nicolas, né à Paris en 1686, reçu maître en chirurgie en 1707. Il avait été élève de l'accoucheur Clément, le plus répandu comme praticien. Clément avait assisté aux couches de la Dauphine en 1682, et à ses couches subséquentes, ainsi qu'à celles de la duchesse de Bourgogne, et trois fois à celles de la reine d'Espagne, à Madrid. Morand dit, dans son éloge (1), que Puzos fut démonstrateur en 1743 ; ce doit être une erreur, ce cours n'ayant été fondé qu'en 1747 : il ne pouvait être que démonstrateur libre. Il était membre de l'Académie de chirurgie depuis sa fondation et faisait le Cours aux élèves sages-femmes. Il a laissé un *Traité des accouchements*, corrigé et publié par Morissot-Deslandes en 1759. Il est mort le 7 juin 1753.

Son portrait est à la Faculté de médecine, salle 5.

1750-1772. — Gervais, reçu maître en chirurgie en 1725, fut l'adjoint de Puzos en 1749 et lui succéda en 1753. Il faisait le cours aux étudiants. Il est mort en 1772. Il n'a pas laissé de traces de son passage dans la chaire d'accouchements.

1753-1784. — Barbaut, Antoine-François, né à Paris en 1705, reçu maître en chirurgie le 2 juillet 1732, avait publié en 1739, *Splanchnologie*, suivie de l'angéiologie et de la névrologie, — *Principes de chirurgie*, 1739. Adjoint de 1753 à 1772, il devint titulaire à la mort de Gervais et publia en 1775, *Cours d'accouchements* en faveur des étu-

(1) *Mémoires de l'Académie de chirurgie*. T. III, p. 121.

diants, des sages-femmes et des aspirants à cet art, 2 vol. in-8°. Il est mort le 14 mars 1784.

Il eut pour adjoints Péan, Le Bas et Deleurye.

1772-1774. — PÉAN, René-Michel, reçu maître en chirurgie le 5 décembre 1749, ne professa que jusqu'en 1774. Péan était attaché comme accoucheur à la cour de Versailles, lorsque la cour de Naples demanda à celle de France de lui envoyer un accoucheur pour la reine Marie-Caroline. Péan fut envoyé à Naples (1774), où il fut comblé d'honneurs et de fortune. Il avait inventé un forceps qui porte son nom et un levier, appelé levier français, encore usité aujourd'hui.

1774-1793. — LE BAS, Jean, d'Orléans avait été attaché à l'hôpital de la Charité à titre de *chirurgus anatomicus*, lorsqu'il se fit recevoir maître en chirurgie le 26 janvier 1756. (*De celebrandâ operatione tum in hydrope cum in conceptione ovariâ*). Il fut nommé en survivance de Barbaut en 1771. Il lui succéda officiellement en 1784 et fit le cours aux élèves sages-femmes. Il s'était fait connaître par ses discussions et ses mémoires sur *les naissances tardives*, 1764, 1765, 1766.

Il quitta Paris en 1793 et alla à Chartres où il fut professeur d'hygiène et d'histoire naturelle aux Ecoles centrales du département. Il est mort à Chartres à l'âge de 80 ans, en l'an V (1797) (1).

1774-1789. — DELEURYE, François-Ange, né à Paris en 1730, a été reçu maître en chirurgie le 30 décembre 1758 (*De utero inverso*), thèse qui, dit Pierre Suë, fut supprimée par le Parlement. Il avait publié en 1770 un *Traité des accouchements*, qui eut plusieurs éditions et le désigna au choix de La Martinière, pour occuper une chaire d'accouchements. Il est mort le 21 août 1789.

(1) *Recueil périodique de la Société de médecine de Paris*. T. II, p. 145.

1789-1793. — Piet, Guillaume-Louis, né à Vernoy, avait été attaché aux hôpitaux militaires et maritimes lorsqu'il fut reçu maître en chirurgie le 12 septembre 1760 (*De empyemate*). Il avait été chargé par brevet de secourir les femmes indigentes dans les accouchements difficiles et il avait publié en 1778, des *Réflexions sur la section de la symphyse du pubis* à propos de la femme Souchot ; *Lettre sur l'usage du forceps*, 1767. Il est mort en 1807.

Outre ces cours officiels il y avait aussi des cours particuliers pour les accouchements, qui étaient faits en 1792 par Lauverjat, Desormaux, Baudelocque, Gaultier et Antoine Dubois.

Démonstrateurs	*Substituts*
1750-1753, Puzos	1750-1753, Gervais
1753-1772, Gervais	1753-1772, Barbaut
1772-1784, Barbaut	1772-1774, Péan
	1774-1784, Le Bas
	1776-1789, Deleurye
1784-1793, Le Bas	1784-1793, Piet

VIIe CHAIRE.

Maladies des yeux.

Cette chaire fut fondée par De La Martinière, le 10 novembre 1765. Le cours avait lieu aux mois de mai, juin, juillet et août, les lundis, mardis et vendredis.

Les démonstrateurs furent :

1765-1778. — Deshaies-Gendron, Louis-Florent, né à Orléans, fut reçu maître en chirurgie, le 10 juillet 1737. En 1762 il avait déjà fait part à La Martinière d'un Essai sur les maladies des yeux et il se trouva tout naturellement désigné au choix du premier chirurgien du roi, pour occuper la chaire qui venait d'être fondée.

Il a publié en 1770, quelques années après sa nomination, un *Traité des maladies des yeux*, 1770, 2 vol. in-12, qui a joui pendant longtemps d'une grande réputation. Il est mort en 1778.

1778-1793. — Becquet, Louis-Joseph, né à Paris, reçu maître en chirurgie le 26 août 1775 (*De palpebrarum ulceribus*), fut le successeur de Deshaies-Gendron. Il est mort en 1807.

1778-1798. — Arrachart, Jacques-Nicolas, né à Paris, reçu maître en chirurgie le 10 mars 1764 (*De raro suturarum usu*), fut nommé professeur en survivance ; il avait été chirurgien major des camps et armées. Il est mort en l'an III.

Demonstrateurs	*Substituts*
1765-1778, Deshaies-Gendron.	
1778-1793, Becquet.	1778-1793, Arrachart.

VIIIe CHAIRE.

Chimie chirurgicale.

Cette chaire a été fondée par un édit du mois de décembre 1775, qui fondait en même temps un hôpital aux Ecoles de chirurgie (1) à la suite de l'inauguration des bâtiments de l'Académie de chirurgie par Louis XVI.

Les démonstrateurs furent :

1775-1793. — Peyrilhe, Bernard, né en 1735 à Pompignan, fut reçu maître en chirurgie le 6 août 1768 (*De bronchotomiâ*). Il était docteur en médecine de Toulouse. Il

(1) Corlieu. *Ouvrage cité*, p. 182.

s'occupa beaucoup plus d'histoire naturelle que de médecine ou de chirurgie, bien qu'il ait donné son nom et sa collaboration à l'*Histoire de la chirurgie*, par Dujardin et Peyrilhe. Son cours était très suivi des élèves. A la formation de l'Ecole de santé, il fut nommé professeur de matière médicale et il est mort à Grenoble-sur-Garonne le 12 février 1804.

17..-1793. — Léger, Louis de Paris, docteur en médecine de Reims, maître en chirurgie le 22 août 1778 (*De paracentesi urethræ in ischuria pertinaci*) fut nommé professeur en survivance. Il faisait des cours le soir. En 1793 il se retira à Versailles où il est mort.

IXe CHAIRE.

Botanique

Cette chaire a été créée le 4 juin 1783 et fut confiée à Peyrilhe qui l'occupa jusqu'en 1793.

Xe CHAIRE.

Maladies des os.

En 1791 on résolut de créer un enseignement spécial pour les maladies des os. La famille Bottentuit s'était fait une certaine renommée dans le traitement des fractures et des luxations et un Bottentuit-Langlois avait était nommé chirurgien renoueur du roi, qui lui donna un blason. Le démonstrateur des maladies des os fut :

Bottentuit-Langlois, Pierre-Mathurin, né à Paris, licencié en droit, reçu maître en chirurgie le 18 juillet 1772 (*De fracturis*). Il fut prévôt du Collège de chirurgie et membre de l'Académie de chirurgie.

Il est mort en 1825.

DEUXIÈME PARTIE

Enseignement pratique.

Au collège de chirurgie il y avait, outre l'enseignement didactique, un enseignement pratique dans les hôpitaux. Ce dernier était à peu près nul à la Faculté de médecine.

Les élèves en chirurgie suivaient les visites hospitalières à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, et il existait pour eux une sorte d'externat et d'internat.

De temps presque immémorial les chirurgiens donnaient des consultations aux pauvres malades le premier lundi de chaque mois, dans la petite église Saint-Côme d'abord, puis dans un appentis construit près de cette église en 1554, puis enfin dans leur collège.

L'article 88 des statuts imposait l'obligation d'assister le premier lundi de chaque mois, à la messe, à l'église Saint-Côme et ensuite à la visite des pauvres malades « à l'effet d'écrire les avis, consultations et ordonnances des maîtres ». Un certain Angle, ou Anglus avait même légué, le 14 décembre 1574, une rente de quarante-quatre sous, six deniers tournois pour la fourniture des plumes, papiers, etc.

L'article 82 des mêmes statuts disait :

« Aucun ne pourra être admis à la dite maîtrise, qu'il
« n'ait rempli pendant trois années le cours de chirurgie,
« ainsi qu'il a été expliqué ci-devant et qu'il n'ait en outre
« exercé avec application et assiduité, pendant trois an-
« nées, la chirurgie chez les Maîtres ou dans les hôpitaux
« des villes frontières, ou dans les armées, ou au moins

« deux années dans les hôpitaux de Paris, desquels « études et services il rapportera des certificats en bonne « et due forme (mai 1768). »

La déclaration du service chez les Maîtres ou à l'hôpital devait être inscrite sur un registre spécial, au greffe du premier chirurgien du roi. Coût : dix livres pour la bourse commune du collège et quatre livres pour le greffier.

Les élèves qui se destinaient à exercer dans la banlieue de Paris ou dans le ressort de la vicomté et prévôté de Paris devaient avoir deux ans d'apprentissage chez les maîtres ou dans les hôpitaux et trois ans d'exercice chez les maîtres ou dans les mêmes hôpitaux : c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient exercer qu'après cinq ans d'études.

Les élèves en chirurgie portaient la désignation bien modeste de garçons chirurgiens.

Pour servir sous ce titre à l'Hôtel-Dieu, il leur fallait d'abord subir un examen devant les médecins et chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, en présence de deux administrateurs (18 juin 1653).

Les élèves en chirurgie se divisaient en trois classes pour le service de l'Hôtel-Dieu : les Compagnons—les Commissionnés ou Commissionnaires, — les Externes, comme aujourd'hui nous avons des internes, des externes et des stagiaires.

Les *compagnons*, dont le plus ancien gagnait maîtrise, étaient logés, nourris, chauffés, éclairés et blanchis dans l'Hôtel-Dieu.

Les *commissionnés*, qui venaient ensuite, et qui étaient destinés à remplacer les compagnons à mesure qu'il en manquait, n'étaient que nourris dans la maison. On les appelait aussi *pensionnaires*.

Les derniers, qui étaient les *externes* et dont chaque

compagnon avait un certain nombre sous lui, n'étaient ni logés, ni nourris à l'Hôtel-Dieu.

Le degré d'externe était le premier par où il fallait passer.

Ceux qui voulaient être admis en qualité d'externes se présentaient au Bureau avec un mémoire qui contenait leur nom propre, leurs noms de baptême, leur pays et leur âge, qui devait être de 18 ans accomplis. Ils joignaient à ce mémoire leur extrait de baptême, qui devait être légalisé par le Juge royal des lieux, s'ils étaient de province, et un certificat de leurs vie et mœurs, donné et signé par le curé de la paroisse sur laquelle ils demeuraient. Ils devaient être de la religion catholique, apostolique et romaine.

La question de religion avait une importance non moins grande pour les chirurgiens que pour les médecins. Le 15 mars 1572, cinq mois avant la Saint-Barthélemy, Jean de Gorris n'avait pas été admis à subir ses examens devant la Faculté de médecine pour cause de religion. Plus tard la Faculté décida que celui qui remplirait les fonctions d'archidiacre des écoles, fonctions ayant quelque analogie avec celles de chef des travaux anatomiques, serait de la religion catholique, apostolique et romaine.

La légende rapporte qu'Ambroise Paré appartenait à la religion réformée et qu'il a été sauvé du massacre de la Saint-Barthélemy par Charles IX, en reconnaissance des soins que le chirurgien aurait donnés au monarque, à la suite d'une saignée malheureuse.

Deux arguments protestent contre cette légende : le premier, c'est l'obligation pour les candidats d'appartenir à la religion catholique, apostolique et romaine : quant au second, il nous paraît irréfutable et n'a encore été cité par aucun des auteurs qui ont écrit la vie d'Ambroise Paré. J'ai trouvé dans les registres de la paroisse Saint-André-

des-Arts, conservés à la Bibliothèque nationale (1), la pièce suivante :

« 1553, avril, 9 (dimanche des Octaves de Pasques), bap-
« tême de Geneviève Gréaulme, fille de Marie Du Puys.
« P(arrain) Me Ambroise Paré, chirurgien du Roy. M(ar-
« raine) Catherine Du Puys, fille non mariée. »

Or ceci se passait *dix-neuf ans avant* la Saint-Barthélemy. L'enfant était fille de Robert Gréaulme, docteur régent. On sait qu'Ambroise Paré demeurait rue de l'Hirondelle, à quelques pas de l'église Saint-André-des-Arts et il n'est pas admissible que le curé, pour qui le chirurgien n'était pas un inconnu, ait consenti à recevoir comme parrain un homme n'appartenant pas à la religion catholique.

Lorsqu'il y avait un certain nombre de places d'externes vacantes, on faisait une promotion pour remplir ce nombre. On indiquait un jour pour l'examen des aspirants au degré d'externes.

Pour subir cet examen, ils étaient appelés suivant la date et le rang dans lequel ils avaient été inscrits, sans aucune préférence, et ils étaient admis dans ce même rang.

A l'égard des Commissionnés, qui devaient avoir une capacité plus consommée, lorsqu'il était question d'en remplacer, on suivait le même plan : c'étaient les externes qui avaient été reçus et admis en cette qualité, qui devenaient commissionnés. Mais ils étaient obligés de subir un nouvel examen bien plus long, plus rigoureux et sur des matières plus importantes qu'au premier examen pour les simples externes. Les externes étaient admis à cet examen suivant le rang qu'ils avaient sur la liste générale

(1) *Collection Clairambault*, t. 987, p. 66.

des chirurgiens reçus à l'Hôtel-Dieu, aussi sans aucune préférence.

Il eût été d'une dangereuse conséquence de s'écarter de ces formalités prescrites par les règlements et d'en dispenser quelque aspirant; un exemple eût été bientôt suivi d'un autre et les exceptions multipliées auraient anéanti en peu de temps une règle fondée sur la justice et l'équité. Les chirurgiens externes étaient presque tous des enfants de la province dont les parents s'épuisaient pour les envoyer à Paris s'instruire à l'Hôtel-Dieu et pour les y entretenir. Ces jeunes gens n'étaient dédommagés du long temps qu'ils étaient souvent obligés d'attendre que leur tour vînt et de ce qu'il en coûtait à leurs parents, que par l'espérance d'être admis à leur rang. Rien n'eût été plus capable de les décourager et de diminuer le nombre des sujets que de faire des passe-droits et de voir la règle introduite en leur faveur céder à la protection et aux sollicitations (1).

Le service médical de l'Hôtel-Dieu était fait par les docteurs régents de la Faculté de Paris. Primitivement ils n'étaient que deux : en 1688, le nombre fut porté à sept; le 1er avril 1782, on en nomma un huitième. Le 16 juillet 1787, le nombre fut porté à onze, et à douze en 1790 : c'étaient Danié-Despatureaux, De Jean, Solier de la Romillais, Roussin de Montabourg, Levacher de la Feutrie, Majault, Mallet, Duhaume, Bosquillon, Lepreux, Thaureaux et Baget. Bichat n'était que médecin expectant, bien qu'il n'eût aucun titre officiel, pas même celui de docteur régent de quelque Faculté provinciale.

Le service chirurgical était moins richement pourvu : il n'y avait qu'un maître chirurgien. Il était logé à l'Hôtel-Dieu et ses appointements fixes n'ont jamais dépassé 2.000 livres.

---

(1) Voir *Bibl. Nat. Coll. Joly de Fleury*, t. 1214.

Les chirurgeins de l'Hôtel-Dieu furent, depuis 1642, Jacques Haran, Pierre Gaspard Gouyn (1648-1654), Jacques Petit (1654-1700), Jean Méry (1700-1722), Antoine Thibaut (1722-1725), Pierre Boudou (1725-1744), Jean Nicolas Moreau (1744-1785), Pierre-Joseph Desault (1785-1795), auquel succéda Philippe-Joseph Pelletan en 1795 (1).

Au-dessous du chirurgien en chef était le compagnon *gagnant maîtrise*, sorte de chef de clinique, dont la fonction était fort enviée, car on y faisait un stage de six ans, et il y avait beaucoup à apprendre pour celui qui se sentait de la vocation pour la chirurgie. C'est en 1585 qu'apparaît pour la première fois la qualification de *gagnant maîtrise*. Le plus ancien dont on ait conservé le nom fut Jean Millot, qui devint chirurgien de l'Hôtet-Dieu en 1625.

Il n'y eut d'abord que l'Hôtel-Dieu qui eut un compagnon gagnant maîtrise; plus tard l'hôpital général ou Salpêtrière, la Charité, la Pitié, les Invalides eurent aussi leur compagnon gagnant maîtrise. Alors l'Hôtel-Dieu et la Salpêtrière en eurent deux.

Le titre de gagnant maîtrise donnait de grands privilèges. Celui qui l'avait conquis était dispensé du diplôme de maître ès arts, obligatoire pour être reçu maître chirurgien juré, de la soutenance de la thèse et du chef-d'œuvre.

Nul ne pouvant être admis à l'Hôtel-Dieu sans avoir passé un examen : cet examen avait lieu devant un jury qui variait selon la classe pour laquelle avait lieu le concours. Il était constitué par deux médecins, le maître chi-

(1) Avant eux, on trouve comme chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, Barbas en 1539, Jacques Lenormand en 1540, auquel succéda Jean Demay, Vincent Hamelin en 1562, Barthélemy Delaistre en 1568, Claude Cousturier en 1586, Etienne Guérin en 1587, Laurent Guérin en 1598, Pierre Corbilly en 1603, Jean Bonnet en 1606, Jean Millot en 1625.

rurgien et le compagnon gagnant maîtrise pour l'examen des externes.

Pour les commissionnés, il était constitué par six médecins de l'Hôtel-Dieu, le maître chirurgien et le gagnant maîtrise. Primitivement, d'externe on passait commissionné ou pensionnaire sans examen, mais par rang d'ancienneté de réception. Le 31 mai 1769, le Bureau décida que les examens des externes pour passer commissionnés auraient lieu tous les ans, aux mois de mai et juin.

On sait que les banquets ont toujours été bien accueillis par nos devanciers. Il était d'usage qu'après la réception à l'externat, les nouveaux élus offrissent un festin qu'on appelait le *dégraissement du tablier*. Ce festin était assez dispendieux et souvent au-dessus des ressources du jeune étudiant. Quelques-uns reculaient devant la dépense. L'affaire fut portée devant le Bureau qui interdit cet usage dans la séance du 7 juillet 1662 : on ne conserva que le *droit des lancettes*. Tous les élèves reçus, externes et commissionnés, devaient donner au maître chirurgien et au gagnant maîtrise deux lancettes neuves et une à chacun des douze compagnons.

Le compagnon gagnant maîtrise avait autorité sur tous les autres compagnons et sur tous les autres élèves. Ces compagnons, qui étaient logés et nourris à l'Hôtel-Dieu, étaient répartis dans les différentes salles. Il y en avait un, pris parmi les quatre plus anciens, qui était chargé de la réception des malades : il était alors dispensé des pansements et était changé tous les mois. La bienséance était strictement recommandée, et il était bien spécifié que, si le compagnon avait à visiter quelque femme plus particulièrement, il ne devait point s'enfermer avec elle, mais la visite devait être faite en présence d'une femme désignée à cet effet.

Un autre compagnon était pour la salle des opérations ; un pour le rang des fractures, un pour l'infirmerie, etc.

Les fonctions des compagnons étaient déterminées par le règlement suivant, en date du 14 juillet 1655.

Ordre et devoirs des compagnons chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Paris (1).

1° A cinq heures précises sortiront de chez leur maistre et à cinq heures et demie commenceront à panser les blessés, que le maistre chirurgien leur aura donné (*sic*) et mis en main ;

2° Ils auront leurs appareils prests du jour de devant, lesquels ils feront eux-mesmes et ne les laisseront faire par autres, soit pensionnaires ou externes, et seront faits dans la chirurgie et non ailleurs ;

3° Qu'ils panseront leurs blessez eux-mesmes, avec un soin très particulier, grande charité, douceur et affection et n'en obmettront aucuns de ceux qui leur sont donnez à panser, et ne s'absenteront aux dites heures auxquelles ils doivent panser les malades des salles, auxquelles ils sont commis pour travailler, sous couleur que les pensionnaires ou externes suppléeroient à leurs défauts ;

4° Après avoir pansé leurs blessez, reporteront tous leurs appareils dans la chirurgie, comme aussy les réchaux, après qu'ils auront jetté le feu dans les cheminées des offices, et ne laisseront rien traisner dans les salles ;

5° Que s'il arrive, comme il est assez fréquent, que les sieurs Petit, maître chirurgien et Angot fassent quelques opérations, dissections ou ouvertures de corps, comme ils le doivent faire alternativement, lors les compagnons, après avoir pansé leurs malades et blessés, s'y pourront trouver pour veoir, entendre et apprendre les enseignements qui leur seront donnez par les dits sieurs Petit et

(1) Brièle, *Collect. de documents pour... les hôpitaux de Paris*, t. I, p. 106.

Angot, pour cognoistre d'où peuvent provenir les causes du mal duquel il s'agira ;

6° Après, ceux qui sont de garde ou qui auront soin de tenir les lieus de la chirurgie nettement, pourront aller étudier, et ne laisseront rien traisner en icelle, enfermeront les médicaments, onguents et autres drogues dans leurs armoires, sous la clef, pour empêcher que la poussière et ordure ne s'amassent sur lesdits médicaments ;

7° A onze heures, lorsque la cloche sonnera, se rendront tous au réfectoire pour disner.

8° Après disner, iront faire les saignées du bras, pieds, ventouses et autres ordonnances des médecins et maistre chirurgien, qu'ils observeront ponctuellement et obéiront aux ordres dudit maistre chirurgien, auxquels ils porteront l'honneur et le respect qu'ils doivent à un maistre.

9° A deux heures précisément commenceront à panser les malades jusqu'à quatre heures et demie, avec le mesme soin et ordre cy devant prescrit ;

10° Après ces choses faites, iront en la chirurgie faire leurs appareils pour le lendemain matin et n'y aura d'autres personnes dans ladite chirurgie que lesdits compagnons, à ce que ce soit eux-mesmes qui préparent leurs dits médicaments et emplastres, et qu'estans faits, ils les resserrent dans l'armoire proprement ;

11° Qu'ils feront et prépareront les cataplasmes eux-mesmes et ne les laisseront faire par les malades ny par autres ;

12° Que les bassins dans lesquels sont les dits cataplasmes ne traîneront par les salles, ainz. seront portez et serrez dans la chirurgie et chacun compagnon les nettoyera à son tour ;

13° Qu'après, ceux qui seront de garde pour les malades iront à leur garde de semaine ;

14° A six heures, lorsque la cloche sonnera, se rendront pareillement tous au réfectoire pour souper ;

15° A l'issue du souper, chacun ira dans son office pour faire les saignées et autres remèdes ordonnez par les médecins et chirurgiens, et quand il n'y en auroit point, ils ne laisseront d'aller voir en quel estat sont leurs blessez et panser ceux qui auront esté ordonnez du maistre trois et quatre fois, s'en trouvant de cette nature et qualité ;

16° Que les pensionnaires ny externes ne toucheront ny ne panseront aucuns malades, si ce n'est par l'ordre du maistre chirurgien ;

17° Que défenses seront faites à tous compagnons de transporter aucuns onguens hors de la chirurgie, d'en laisser sur les tablettes des lits des malades et de leur en bailler pour en faire des emplastres ;

18° A huit heures précises se trouveront chez leur maistre, depuis la Saint-Remy jusques à Pasques, et depuis Pasques à la Saint-Remy à neuf heures.

19° Ne sera receu de compagnon chirurgien qu'il n'ait esté examiné exactement par les médecins et chirurgiens et qu'ils n'ayent l'aage de dix-huit à vingt ans.

20° Ne pourront lesdits compagnons chirurgiens demeurer plus de quatre ans dans ladite maison, à s'employer continuellement au service des malades et blessez, selon qu'il est ordonné cy-dessus ;

21° Ne pourront avoir aucune practique en ville, pour quelque prétexte que ce soit, mais si cela est sceu, seront congédiez ;

22° Leur sera demandé, lors de leur réception, s'ils se peuvent entretenir quatre années durant, afin qu'ils puissent servir actuellement les pauvres et qu'ils ne puissent prétendre aucune récompense d'eux ;

23° Il leur est enjoint de garder la paix, et en cas qu'il leur arrivast quelque différend, ils auront recours au maistre chirurgien pour les accorder.

Aujourd'hui l'interne se reconnaît à sa calotte : autrefois c'était le tablier qui était le signe distinctif. Les Compagnons portaient le tablier blanc ; les autres portaient un tablier noir, mais les pensionnaires ou Commissionnés portaient le tablier blanc renoué avec un ruban rouge.

Les externes et les Commissionnés étaient sous les ordres des Compagnons, qui leur confiaient les moins malades de leurs rangs et surveillaient leurs pansements. Ils en rendaient compte au maître chirurgien, qui avait l'œil sur tout et se chargeait des grandes plaies ou des cas graves et faisait aux uns et aux autres les observations nécessaires.

Mais toutefois les médecins tenaient à leur suprématie et les opérations importantes, telles que trépan, amputations ne devaient être faites que d'après l'avis de trois médecins de l'Hôtel-Dieu et l'un deux assistait à l'opération. Compagnons, commissionnés et externes pouvaient y assister.

Parmi les Compagnons, les six plus anciens pouvaient s'exercer à la petite chirurgie, ouvrir les abcès, faire les incisions, mais en présence du maître chirurgien.

Parmi les douze Compagnons, il y en avait toujours deux de garde chaque jour pendant une semaine. Ils faisaient les pansements et les saignées des malades du dehors qui ne voulaient pas séjourner à l'Hôtel-Dieu, faisaient tous les soirs la ronde dans les salles et couchaient dans une petite salle de garde voisine, afin d'être prêts à la moindre réquisition.

Les saignées devaient être faites par les Compagnons,

qui pouvaient toutefois confier les plus faciles aux Commissionnés ou aux externes, qui les faisaient en leur présence.

Tous les repas étaient pris en commun. La prière publique avait lieu à 8 heures du soir en hiver, à 9 heures en été, après quoi les Compagnons se retiraient dans leurs chambres pour y travailler jusqu'à une heure fixée réglementairement (12 mars 1666).

Le 19 février 1672 les externes adressèrent au Bureau d'administration une requête pour qu'il leur fût fait à l'Hôtel-Dieu des leçons de chirurgie « afin de les rendre plus capables de servir les pauvres et le public ». Cela, paraît-il, s'était fait de tout temps et avait été négligé depuis plusieurs années. Le Bureau a arrêté que ces leçons seraient faites les lundis et jeudis de chaque semaine, de 2 heures à 4 heures pendant le carême seulement et qu'ensuite on aviserait.

La réception à l'externat était facile, et les recommandations avaient un grand poids. Le 9 juin 1679, les administrateurs se sont plaints que beaucoup d'élèves se présentaient n'ayant appris de mémoire que quelques questions du *Guidon* et ils prirent des mesures pour éviter de semblables inconvénients.

A cette époque les externes se faisaient nourrir dans les offices par les religieuses, ce qui occasionnait un surcroît de dépenses, d'autant plus que le nombre des externes, qui devait être de 45, était en réalité beaucoup plus considérable. Le Bureau fit réduire le nombre des externes à 45 et on n'en nourrit que 5, attachés aux amputations, aux vérolés, aux accouchées et à la lecture au réfectoire.

En 1726, le nombre des externes fut augmenté à la demande du maître chirurgien Boudou. Il y eut 1 Compagnon gagnant maîtrise, 12 Compagnons, 12 Commis-

sionnés et 74 externes, ce qui, avec le maître chirurgien Boudou, portait à cent le nombre des chirurgiens de l'Hôtel-Dieu.

Après avoir fait son temps d'apprentissage et de stage dans les hôpitaux, l'élève en chirurgie avait à passer de longs examens et à soutenir une thèse latine sur un sujet de chirurgie. Ces actes s'appelaient le *Grand Chef-d'œuvre*. Les examens consistaient dans l'Immatricule, la Tentative, le Premier examen, les Actes des quatre semaines, le Dernier examen ou de rigueur et l'Acte public ou thèse.

L'*Immatricule* n'était guère qu'une formalité. L'élève présentait tous ses certificats et était sommairement interrogé par le lieutenant du premier chirurgien du roi et par les prévôts sur les généralités de la chirurgie. S'il était jugé capable, il était *immatriculé* dans les registres et inscrit parmi les candidats.

L'examen de la *Tentative* roulait sur la physiologie et le candidat était interrogé au moins par treize maîtres en chirurgie.

Le *Premier examen* avait lieu deux mois au moins après la tentative. Neuf maîtres interrogeaient le candidat sur la Pathologie chirurgicale.

Les examens les plus sérieux étaient ceux des *quatre semaines*.

Dans la première semaine, pendant quatre après-midi, le candidat était interrogé sur l'*Ostéologie*, les maladies des os, les opérations et applications de bandages et d'appareils relatifs à ces maladies.

La deuxième semaine ou d'*Anatomie* était composée de sept actes, un chaque après-midi. Le candidat avait à dis-

serter sur la structure, la situation et l'usage de toutes les parties du corps humain, qu'il avait préparées et disséquées.

La troisième semaine était celle des *Opérations*. Pendant les six premiers jours, le candidat discourait sur les maladies chirurgicales et sur les opérations qui conviennent à leur cure et il faisait les opérations sur le cadavre. Le septième jour était consacré aux différentes saignées.

La quatrième semaine était celle des *Médicaments*. Elle consistait en deux actes, dans lesquels le candidat était interrogé sur les médicaments chirurgicaux, sur leurs vertus, le choix et l'usage qu'on en doit faire dans le traitement des maladies; il présentait une quantité de ces médicaments et parlait ensuite sur les vésicatoires, cautères, sétons et sangsues.

Dans le *Dernier examen*, le candidat était interrogé sur la thérapeutique chirurgicale et les faits de pratique, et il faisait, par écrit, un rapport sur une maladie ou un cas proposé par le président de l'acte.

Restait l'acte public, qui consistait dans la soutenance d'une *Thèse latine* sur un sujet de chirurgie. Cet examen durait au moins quatre heures et avait lieu en présence du doyen de la Faculté de médecine, de deux docteurs régents, du lieutenant du premier chirurgien du Roi, des quatre prévôts et des autres officiers du corps des maîtres en chirurgie.

Après toutes ces formalités, le candidat recevait son diplôme de chirurgien ou lettres de maîtrise.

C'est le jeudi 25 septembre 1749, deux jours avant la Saint-Côme, qu'eut lieu la première soutenance de thèse en chirurgie. Le candidat était Antoine Louis, qui aurait pu s'en dispenser, parce qu'il avait été compagnon gagnant maîtrise à l'Hôpital général; mais il ne voulut pas profiter du privilège attaché à son titre.

La salle de réception était plus que pleine d'auditeurs, et le sujet de la thèse était *De vulneribus capitis.* Le président de l'acte était Sauveur Morand, maître chirurgien juré et inspecteur général des hôpitaux militaires. Il avait à sa droite J.-B.-Th. Martinencq, doyen de la Faculté de médecine, accompagné de deux docteurs, et à sa gauche les quatre prévôts en charge.

Un appariteur ou bedeau distribua dans la salle des exemplaires de cette thèse, qui ne contient que six pages in-4.

Louis prit la parole en latin, fit en quelques mots l'éloge de la chirurgie française, se félicita d'inaugurer les nouveaux règlements et de soutenir la première thèse latine, ce qui mettait, pour ainsi dire, les chirurgiens au niveau des médecins.

Le président Morand lui répondit dans le même sens. L'argumentation en latin commença par les deux docteurs régents, et le doyen Martinencq leur succéda. « *Dices quœnam sit materia de quâ venis interrogandus?* dit le doyen.

— Je ne viens pas pour interroger, dit Louis, je viens pour répondre : *Non venio interrogaturus, venio ad respondendum.*

On sentit alors, dissimulée entre des compliments de circonstance, un peu d'aigreur entre les deux parties.

Quid est chirurgia? dit le doyen. — *Ars quam profiteor,* répond Louis. — *Quœnam est igitur ars quam profiteris?* reprend Martinencq. — *Est chirurgia,* dit Louis.

C'est ce qu'en logique on appelle une « pétition de principe ».

L'argumentation continua quelque temps sur ce ton et alors les quatre prévôts prirent la parole à leur tour.

Louis fut admis et prêta le serment au milieu de l'approbation enthousiaste de toute l'assemblée.

Pendant vingt-sept ans les chirurgiens soutinrent leurs thèses pour la maîtrise dans l'amphithéâtre construit en 1691, mais lorsque l'Académie de chirurgie — notre Faculté actuelle — fut construite, c'est là qu'eurent lieu les argumentations. Louis avait inauguré la soutenance des thèses dans les anciennes Écoles, un chirurgien non moins éminent, Desault, inaugura leur soutenance dans la nouvelle Académie, le 31 août 1776, et sa thèse avait pour titre : *De calculo vesicæ urinariæ, eoque extrahendo; prævià sectione ope instrumenti Hawkynsiani emendati.*

237 thèses ont été soutenues au Collège de chirurgie depuis le 25 septembre 1749 jusqu'en 1789. La dernière thèse soutenue a été celle de Joseph Huttier, le 20 octobre, sur ce sujet : *De peculiari aphtharum specie*, *gallice*, millet, muguet, blanchet, *in recens natis*. Il n'y a eu aucune réception dans le cours des années 1790, 1791 et 1792 : les besoins de la guerre ne s'attardaient pas à ces formalités.

Si l'on compare les thèses des chirurgiens avec celles des médecins, on verra que tout l'avantage est en faveur des premiers. Elles sont toutes pratiques et ont trait à la chirurgie et aux accouchements.

Si les frais d'examens et de thèses pour le doctorat en médecine étaient considérables (1), ils l'étaient un peu moins pour la maîtrise en chirurgie; les lettres patentes du mois de mai 1768 avaient réglé les droits obligatoires pour les réceptions. Depuis l'Immatricule jusqu'à l'Acte public, ils s'élevaient environ à la somme de 1.916 livres tournois, plus 324 jetons d'argent, de 36 au marc et seize paires de gants.

(1) Corlieu, *ouv. cité*, p. 248.

Si l'ancienne Faculté représentait l'immobilisme, il s'était manifesté un notable sentiment d'émancipation dans la fondation de la Société royale de médecine, qui avait pour secrétaire général Vicq d'Azyr et qui, de 1776 à 1789, a publié dix gros volumes in-4°, contenant des mémoires et observations importantes sur différentes questions de médecine et sur les maladies épidémiques, endémiques et épizootiques. Mais on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration en feuilletant les Mémoires de l'Académie de chirurgie qui ont épuré et fortifié la chirurgie française.

Lorsque le Comité d'Instruction de la Convention réorganisa l'École de santé et le service hospitalier pour les étudiants, il n'eut qu'à s'inspirer de ce qui se faisait au Collège de chirurgie. Parmi les vingt-quatre professeurs qui furent nommés par le Décret du 14 frimaire an III (4 décembre 1794), six appartenaient au corps enseignant du Collège de chirurgie, c'étaient : Chopart, Antoine Dubois, Lassus, Peyrilhe, Sabatier et Pelletan. Un autre maître en chirurgie, Desault, fut placé à la tête du service de clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu, chaire qu'il ne garda pas longtemps, car il succomba le 1er juin 1795, à peine âgé de cinquante et un ans, dans tout l'éclat de son talent chirurgical.

De tous ceux qui avaient professé à l'ancienne Faculté de médecine, quatre seulement furent nommés à l'École de santé, ce furent : Bourdier, Leclerc, Alphonse Leroy et Mahon.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES



Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame.

